

Séance du 12 décembre 2023 à 19 heures

SÉANCE ORDINAIRE

Présidence : Monsieur Romain GAUTHIER, Conseiller municipal

- | | |
|--|----------|
| 1) Approbation de l'ordre du jour | p. 23058 |
| 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023 | p. 23058 |
| 3) Communications du Bureau du Conseil municipal | p. 23059 |
| 4) Communications du Conseil administratif | p. 23059 |
| 5) Questions sur les points 3 et 4 | p. 23060 |

PROJETS DE DÉLIBÉRATION

- | | |
|---|----------|
| 6) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1686)
Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024,
du taux des centimes additionnels et de l'autorisation
d'emprunter (projet de délibération 2407B)
Rapporteurs : Messieurs Philippe CUENOUD et Romain GAUTHIER | p. 23061 |
| 7) Ecole des Racettes – Assainissement et remplacement des
faux-plafonds et luminaires – Crédit de Fr. 1'075'000.00
(projet de délibération 2414) | p. 23076 |
| 8) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 5'801'192.58
pour réaliser des amortissements complémentaires
(projet de délibération 2415) | p. 23079 |

PROJETS DE MOTION

- | | |
|---|----------|
| 9) Borne de recharge pour le trafic motorisé individuel
(projet de motion 413) | p. 23082 |
| 10) Mesures provisoires piétonnes (projet de motion 414) | p. 23091 |

PROJET DE RÉSOLUTION

- | | |
|--|----------|
| 11) Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Budget 2024
(projet de résolution 260) | p. 23101 |
|--|----------|

AUTRES PROPOSITIONS

- | | |
|---|----------|
| 12) Propositions individuelles et questions | p. 23103 |
|---|----------|

Réponse du Conseil administratif à :

- la question écrite 130 du 10 octobre 2023 de Madame Zora MASE
et Messieurs Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN
"Circulation des camions au chemin du Pont-du-Centenaire" p. 23108

Le Président
Romain GAUTHIER

Présent-e-s : Mesdames BEAUSOLEIL, BRAUNSCHWEIGER, DIOP, GIROUD, KELLER, LANCE PASQUIER, MASE, MJAKI, SCHMIDT-MESSINA, VELLETRI, A. VESELI, ZARLASHT, Conseillères municipales

Messieurs ABBE-DECARROUX, AMBORD, D'ARCANGELO FRANCO, FUSCO, GAUTHIER, HALDI, MOSCHELLA, PALMAN, PASQUIER, PRAT, RITTER, SANTARELLI, STURCHIO, SUCHET, TOGNAN, VESELI, Conseillers municipaux

Excusé-e-s : Madame PERROTTET, Conseillère municipale
Messieurs CUENOUD, PASCHE, Conseillers municipaux

Assistent à la séance : Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Frédéric RENEVEY, administrateur délégué

* * *

Le Président (S) : On va pouvoir ouvrir plus formellement cette séance du Conseil municipal. Vous trouverez devant vos micros un badge nominatif qui vous est attribué. Veuillez insérer ce badge, dans l'ouverture prévue à cet effet sur votre droite, à chaque début de séance. J'aimerais attirer votre attention sur le fait qu'il ne faut pas retirer ces badges en fin de séance. En effet, ces badges ne doivent pas quitter cette salle.

Mesdames et Messieurs, en ce jour de souvenir de l'Escalade, j'ouvre cette séance du Conseil municipal. Nous avons été régulièrement convoqués, nous pouvons donc valablement délibérer.

Je salue la présence de Madame Anne KLEINER, Maire, Madame Maryam YUNUS EBENER, Conseillère administrative et Monsieur Frédéric RENEVEY, administrateur. Je salue également Madame Nathalie GAREY, secrétaire générale et Madame Nathalie METTLER, secrétaire.

Je salue aussi le public présent ce soir. Pour rappel, ces séances sont ouvertes au public.

Sont excusés pour cette séance Madame Pascale PERROTTET, Monsieur Philippe CUENOUD et Monsieur Denis PASCHE.

1) Approbation de l'ordre du jour

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des remarques à ce propos ? Si ce n'est pas le cas, je le considère comme approuvé.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 21 novembre 2023

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des remarques concernant ce PV ? Si ce n'est pas le cas, je le considère comme approuvé.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents (27 votants)

3) Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président (S) : Parmi les documents de cette séance, vous avez reçu :

- La liste des objets en suspens
- Le point de situation de la liste des investissements
- La question écrite QE/137 de Monsieur Sylvain HALDI « Réfection des revêtements bitumineux dans le village »

Par ailleurs, nous avons encore reçu une carte de vœux de l'Association des intérêts d'Onex à l'attention de l'ensemble du Conseil municipal. Cette association nous souhaite donc une bonne année.

C'en est tout pour mes communications.

4) Communications du Conseil administratif

Le Président (S) : Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Bonsoir à toutes et à tous. Merci, Monsieur le Président. J'ai deux communications à vous faire. La première communication concerne le référendum contre la ferme urbaine qui n'a pas abouti, il n'a pas su récolter suffisamment de signatures.

La deuxième communication, excusez-moi, concerne les bouteilles que vous avez rangées sagement. Voilà, j'aime bien toujours vous donner un petit peu des informations sur notre vigne, vous faire des petites piqûres de rappel.

Donc voilà, cette vigne se trouve dans le parc de la Mairie qui a, je ne sais pas si ça vous parle, qui a 600 pieds. La première récolte, elle date de 2004. Et le cépage, c'est du muscat, j'espère que vous aimez le muscat.

Le vigneron est Jérôme CRUZ du Domaine de Beauvent, à Bernex. Et en fait, ce vin, s'il vous plaît et vous souhaitez l'acheter, et bien malheureusement ce ne sera pas possible parce qu'il est utilisé principalement lors des manifestations à Onex. Mais chaque année, cela nous fait très plaisir de vous offrir une bouteille. Et celle-ci, elle provient de la cuvée 2022. Voilà, santé !

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je commence par les mauvaises nouvelles. Vous savez qu'il est de la tradition de vous informer sur les dépassements. Et nous avons un dépassement de Fr. 11'830.00 lié à l'aide à la Chaux-de-Fonds et aux aides d'urgences que vous connaissez, que vous avez votées.

C'est l'occasion de passer à une meilleure nouvelle. La Chaux-de-Fonds nous exprime sa très sincère reconnaissance pour les dons accordés qui vont lui permettre de contribuer aux diverses réparations auxquelles ont été imputées ces Fr. 9'000.00.

La Maison onésienne attire notre attention sur l'Escalade, qui s'est déroulée ce vendredi 8 décembre avec beaucoup de personnes. Ça a été une très belle fête. Et il voulait simplement, le responsable de la Maison onésienne, voulait attirer notre attention sur cette activité qui est toujours un succès.

Il attire également notre attention sur le Noël des aînés qui aura lieu le 20 décembre, auquel vous êtes chaleureusement conviés. C'est un Noël qui est toujours organisé pour ceux qui sont habitués à fréquenter la Maison onésienne.

Enfin, je vous rappelle les derniers spectacles onésiens. Marie-Thérèse Porchet est là ce soir, demain soir et jeudi à guichets fermés. J'espère que vous en profiterez, que vous avez pu obtenir un billet.

Et le 25 janvier, nous avons un guitariste que nous accueillons, Labess, pour une soirée qui n'est pas encore complète. Merci, Monsieur le Président.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Une information et une réponse. L'information d'abord, qui ne concerne peut-être pas toutes et tous d'entre vous, mais vous informer de la tenue d'un café-conférence adressé aux parents qui s'intitule « De l'impact de l'arrivée de l'enfant sur la santé sexuelle » et qui aura lieu le samedi 25 mai 2024 à 9 heures 30 à la grande maison.

Et puis une réponse à la question de Madame Philippine SCHMIDT-MESSINA, qui concernait donc les endroits où se déroulaient les repas des différents services. Donc les réponses sont les suivantes.

Pour le Noël des seniors, donc l'ensemble des restaurants pouvant honorer la prestation sont conviés à tour de rôle. Donc pour information, en 2022, c'était le restaurant de la Ferme et en 2023, c'était le restaurant du Tennis.

Pour le repas des bénévoles, c'est aussi la même pratique. Donc là aussi, il y a un tournus qui s'effectue. En 2020 et 2021, malheureusement, il n'y a pas eu pour cause de Covid. En 2022, c'était à la Ferme et en 2023 au Tennis d'Onex.

Et concernant le Casse-croûte, là c'était un appel d'offres adressé à l'ensemble des restaurateurs onésiens. De 2020 à mai 2023, c'était le traiteur Pro qui avait obtenu le mandat. Et à partir d'octobre 2023 jusqu'à mai 2024, le mandat a été attribué à Revolution Food Sarl. Voilà.

Le Président (S) : Merci Monsieur RENEVEY. Peut-être encore juste une précision avant de passer aux questions sur les points 3 et 4 à propos des formulaires de demande d'autorisation que vous avez sur vos pupitres. C'est sympa si vous pouvez les laisser à votre place en fin de séance et on se chargera de les récolter.

5) Questions sur les points 3 et 4

Le Président (S) : Est-ce qu'il y a des réactions ? Si ce n'est pas le cas, Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. J'avais juste une petite question. Quand vous dites que vous faites un tournus entre les restaurants, c'est juste deux restaurants en fait ? C'est la Ferme et le Tennis ? Merci.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Non alors effectivement, c'est une coïncidence. Encore une fois, pour le Noël des seniors, il faut un repas avec 300 à 400 seniors donc ça ne peut pas se faire dans n'importe quel restaurant de la commune, vous en conviendrez.

Pour le repas des bénévoles, c'est entre 50 et 80 bénévoles, donc c'est évidemment beaucoup plus facile. Mais effectivement, c'est un tournus qui a lieu et là c'était vraiment une coïncidence.

Mme SCHMIDT-MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Je voulais savoir aussi, le buffet qui se trouve là derrière pour notre pause, c'est toujours le même traiteur ou le même restaurateur qui fait ce buffet ?

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Nous faisons un tournus entre les différentes boulangeries et traiteurs de la Commune d'Onex pour cette proposition.

**6) Rapport de la Commission finances et informatique (FIN-1686) - Approbation du budget de fonctionnement annuel 2024, du taux des centimes additionnels et de l'autorisation d'emprunter (projet de délibération 2407B)
Rapporteurs : Messieurs Philippe CUENOUD et Romain GAUTHIER**

Le Président (S) : Monsieur CUENOUD étant absent et moi-même étant également rapporteur, je précise que je n'ai rien d'autre à ajouter par rapport au rapport qui vous a été transmis. Ceci étant dit, le débat peut être ouvert et je donne la parole à Madame YUNUS EBENER.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors je souhaitais pour vous aider à débattre, si nécessaire, vous faire tout de même un point de situation. Donc nous sommes venus, nous le Conseil administratif, lors du Conseil municipal du 10 octobre avec un projet de délibération qui présentait le budget 2024 à l'équilibre.

Ce projet de délibération a été renvoyé en Commission des finances pour le 1^{er} novembre 2023 et cette commission a donné un préavis favorable avec 5 oui, 1 non et 3 abstentions. Donc nous nous sommes retrouvés lors du Conseil municipal du 21 novembre, le projet du budget a été à nouveau présenté en séance plénière dans une version qui a été amendée par le Conseil administratif en tenant compte des dernières estimations fiscales qui nous sont parvenues du Canton.

Et à ce moment-là, le Conseil administratif avait opté pour une approche prudente en prenant en considération 50 % des dernières estimations du Canton. Le Conseil municipal, lors de la plénière, a souhaité renvoyer ce nouveau projet de budget en Commission des finances, qui a eu lieu le 29 novembre.

Alors que s'est-il passé ? Donc vous avez le rapport de Monsieur GAUTHIER, qui est très complet. Et vous avez reçu aussi aujourd'hui le PV. Mais je souhaitais quand même vous faire un petit retour de comment les choses se sont déroulées lors de cette Commission des finances du 29 novembre.

Donc cette version du budget a été discutée lors de la commission du budget, de la commission du 29 novembre. Et lors de cette commission, le Conseil administratif a, à nouveau, appuyé sa volonté d'avoir une approche prudente du budget 2024 avec une prise en considération des revenus fiscaux à hauteur de 50 % des prévisions.

Toutefois, suite à des discussions de la majorité des membres de la commission, qui s'est prononcée en faveur d'une prise en compte à 100 % des prévisions fiscales. Et le Conseil administratif s'étant préparé à tous les scénarios, est venu avec des propositions de corrections du budget et ces corrections ont été soumises aux commissaires, pour un montant de Fr. 322'240.00.

Ces nouvelles corrections ont été discutées avec l'ensemble des services. Elles correspondent à de réels besoins qui étaient, dans un premier temps, par mesure d'économie, sorties de la première version budgétaire.

Donc nous avons présenté une nouvelle version amendée du budget, incluant les corrections du Conseil administratif. Et cette nouvelle proposition a été discutée par les commissaires, qui ont proposé à leur tour des modifications, avec un allègement de certaines charges réintroduites par le Conseil administratif.

Et donc ce sont les commissaires des partis principalement de gauche, qui ont proposé, qui ont souhaité proposer d'accentuer les prestations à la population avec un budget supplémentaire. Donc il s'agit de trois prestations qui ont été accentuées, c'est la vie chère, la transition modale, donc c'est l'action TPG, et la dernière est la contribution aux jeunes pour l'achat d'abonnements TPG.

Donc ce sont l'ensemble de ces modifications, dont vous avez pu prendre connaissance dans le tableau de corrections du budget 2024 version 3, que vous avez, qui vous sont soumises au vote aujourd'hui et qui aboutissent d'un résultat positif budgétaire de Fr. 12'597.00. Voilà, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc le groupe des Verts, on remercie sincèrement les services et le Conseil administratif pour cette proposition de budget. Nous savons la réalité financière de notre commune et nous apprécions le fait que le Conseil administratif a élaboré un budget tourné vers les besoins des habitants.

Aussi, nous avons également apprécié le fait que le CA ait un projet intéressant pour notre Ville en accentuant plus sur... évidemment garantir des services de qualité à la population, mais aussi encourager un pôle économique, même si c'était quelque chose qui était déjà voulu par l'ancien CA. C'est vrai que l'affirmer et puis proposer des projets en ce sens, c'est aussi également très intéressant.

Grâce aux revenus fiscaux supplémentaires, le travail en commission a permis de mettre notre patte dans ce budget et de rajouter des projets à l'image des valeurs que nous défendons, tournées vers l'avenir concret en faveur d'une ville agréable pour tout le monde, puisque nous le savons, Onex est avant tout une ville de logement et qui garantit les services à la population.

Avec nos propositions d'amendements, on a souhaité renforcer une équité de base pour toutes et tous et encourager des bonnes pratiques pour notre qualité de vie. Avec ces Fr. 80'000.00 votés, amendés en commission, c'est l'augmentation de la vie chère que

nous combattons et l'accompagnement des habitantes et habitants précaires de notre commune.

On ne les oublie pas et lorsqu'il y a une rentrée d'argent extraordinaire qui arrive, c'est à eux qu'on pense en premier pour tendre toujours plus vers l'équité et pour pouvoir permettre aux gens de développer leurs aspirations.

Avec l'aide aux abonnements TPG également, il nous a semblé primordial de soutenir les jeunes. En effet, les factures d'abonnements sont une des sources d'endettement première chez les jeunes et on souhaite combattre ce phénomène social qui nous inquiète. Entrer dans l'âge adulte avec des dettes dès le début, c'est très pénalisant. Donc il est primordial de les soutenir. Et c'est pour ça qu'on a fait ces amendements en commission.

Aussi, afin de soutenir l'ensemble des Onésiens et des Onésiennes et valoriser un moyen de transport commun moins polluant, on a proposé l'augmentation d'aide aux abonnements TPG de manière générale.

Bref, ces propositions, elles portent nos valeurs communes, des valeurs qui tendent vers une équité pour tout le monde, qui garantissent des prestations sociales à l'ensemble de la population et qui proposent de valoriser des solutions pour l'avenir, donc ici les transports communs.

On vous remercie pour ce budget, pour tout le travail réalisé en commission et on espère qu'il sera bien accueilli. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe du parti Socialiste se félicite du projet de budget à l'équilibre qui nous est soumis ce soir après passage en commission.

Les revenus provenant de la péréquation intercommunale représentent près d'un tiers des revenus de la Ville d'Onex. Nous insistons sur la nécessité de renforcer cette péréquation pour combattre les inégalités territoriales persistantes dans notre canton.

Cette péréquation compense en partie le déséquilibre de la structure fiscale communale, principalement composée de personnes physiques, c'est-à-dire d'habitants, et peu d'entités morales, donc d'entreprises.

Notre commune est caractérisée par la mono-fonctionnalité de son tissu urbain, principalement axé sur le logement et peu sur les espaces dédiés aux activités et commerces.

Le parti Socialiste d'Onex s'engage donc à rétablir cet équilibre en utilisant divers leviers offerts par les projets d'urbanisme, notamment en rendant les arcades commerçantes plus attractives, notamment grâce au plan d'utilisation du sol, le PUS, que nous avons approuvé au mois de juin ou encore grâce à la requalification d'Onex-Centre, telles que les galeries du Loup par exemple.

De plus, nous nous engageons à concrétiser les différents plans localisés de quartier, les PLQ, prévoyant aussi des espaces commerciaux et de bureaux. Nous saluons les améliorations des services offerts à la population, démontrant ainsi une capacité de l'administration d'adaptation, et de la part du Conseil administratif, aux évolutions sociétales et aux besoins croissants de nos concitoyens.

Par exemple, l'inauguration de l'antenne pour la santé sexuelle l'année dernière et le mandat d'expertise concernant le plan lumière sont des initiatives louables.

Nous nous réjouissons également du renforcement des ressources humaines essentielles dans une commune qui a pour coutume de travailler à flux tendu. Les différents services communaux pourront ainsi offrir les prestations et services nécessaires pour le bien-être de nos habitants et de nos habitantes.

Ceci doit être un début, afin d'avoir une administration moderne et efficiente, afin de remplir toutes les prestations régaliennes qu'une ville telle que la nôtre se doit d'offrir.

Par le cas de ce budget, bien que certains l'estiment démesuré, saluons également le travail bénévole des associations locales, soulignant que les services qu'elles offrent contribuent au bien commun et profitent directement à la population.

Sans le savoir, ni vous, ni nous, ce travail bénéficie financièrement à la collectivité. En effet, sans lui, une internalisation de leurs prestations impacterait sans nul doute notre budget.

Enfin, notre groupe s'engage activement dans la lutte contre l'inflation qui impacte tous les ménages, en particulier les plus précaires. L'année dernière, lors du dernier exercice budgétaire, nous avons affecté l'excédent budgétaire pour apporter une aide directe à la population, notamment pour soutenir le paiement des abonnements TPG et lutter contre la vie chère.

Et nous réitérons cette action cette année. Nous saluons également l'indexation des salaires des employés communaux, une composante intégrera ce projet de budget. Adopter le projet de budget actuel est bien plus qu'un simple acte de financier, c'est une affirmation de notre engagement envers notre communauté.

Ce budget garantit la continuité des services essentiels offerts à nos concitoyens, services qui sont souvent un filet de sécurité pour ceux qui en ont le plus besoin.

En soutenant ce budget contribuant activement à réduire l'écart entre les différentes catégories de notre population, nous renforçons la solidarité au sein de notre commune, en assurant que tous, sans distinction, puissent bénéficier des prestations nécessaires à leur bien-être.

En adoptant ce budget, nous manifestons notre engagement envers l'égalité des chances et le soutien des plus vulnérables, tenant compte de nos compétences communales.

Je vous invite à nous unir dans cette démarche, à voter en faveur de ce budget qui incarne nos valeurs d'inclusion, de solidarité et de progrès pour tous. Ensemble, continuons à construire une commune forte, solidaire et équitable pour chaque citoyen, aujourd'hui et demain. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. C'est moi qui vais jouer les gâche-fête en premier, visiblement. En premier lieu, je vais... le groupe ECHO'Verts Libéraux va remercier l'administration pour son travail et ses présentations.

Je remercie aussi Monsieur GAUTHIER pour son rapport, parce que là, chaque commissaire peut se faire une idée de ce qui a été discuté lors de cette commission du 29 novembre.

Maintenant que dire de ce budget ? J'ai entendu beaucoup de choses, mais évidemment qu'à nos yeux, il n'y a pas grand-chose qui tient la route. Il représente tout à fait ce que Madame YUNUS EBENER avait dit en premier lieu quand nous avons posé la question sur la vision de ce budget.

Nous avons reçu de l'argent, nous le dépensons. C'est exactement ça. De l'argent a été reçu, il a été dépensé sans vision, sans réfléchir à l'avenir. Nous avons deux écoles à construire. Vous me répondez que c'est sur les investissements, certes. Mais les amortissements sont sur le budget de fonctionnement.

Donc il va y avoir des montants entre 60 et 70 millions de dettes qui vont arriver ces prochaines années pour construire ces écoles, avec un amortissement sur le budget de fonctionnement. Je n'en ai pas entendu beaucoup parler, ni beaucoup de prévisions là-dessus ces derniers temps. Ce qui est fort dommage.

Je suis très embêtée aussi pour la FEVO parce que j'ai posé plusieurs fois des questions mais je n'ai eu aucune réponse. Rien n'indique que cette FEVO n'existera cette année ou même n'existera. Je ne sais pas où en est le Grand Conseil. Mais on a un souci avec cette FEVO et on doit ouvrir la crèche des Cèdres en septembre.

Donc il se peut qu'on l'ouvre sans la FEVO. Donc il nous faut une solution de rechange et prête parce que c'est demain septembre. Mais je n'ai pas eu de réponse. La réponse a été « on y travaille ». Là on pourrait peut-être avoir besoin d'argent pour si la FEVO n'existe pas, ce qui est tout à fait possible.

Néanmoins, il y a une autre chose qui nous a stupéfiées, ma collègue Madame LANCE PASQUIER et moi, je ne veux pas en parler à sa place, mais on a été toutes les deux stupéfiées lors de la commission du 29 novembre et quelle rapidité avait fait disparaître Fr. 300'000.00 en 10 minutes sur un coin de table.

C'est quand même de l'argent qui ne nous appartient pas et ça a été mis là et comme ça pour tout le monde. Non pas pour tout le monde, pour une petite minorité dont on ne sait pas très bien comment ça va être décidé. Ce sont des couches rajoutées sur des couches rajoutées sur des couches.

Nous ne sommes pas d'accord avec ça. Nous pensons que si vous voulez vraiment favoriser toute la population, il faut amortir les dettes. Il faut procéder aux amortissements. Là, ça va vraiment profiter à toute la population, peut-être même qu'un jour on pourra payer un peu moins d'impôts ou tout du moins ne pas avoir d'augmentation d'impôt avec les gros investissements qui nous pendent au nez ces prochaines années.

Mais en tout cas pas en jetant Fr. 300'000.00 comme ça, sur un coin de table en 10 minutes, ça ne nous convient pas du tout. Néanmoins, nous avons décidé de ne pas sèchement refuser ce budget sans proposer deux amendements.

L'amendement numéro 1 concerne les annonces que l'AFP a faites, les prévisions que l'AFP a données de Fr. 600'000.00 et qui font l'objet de la correction du tableau de correction version 3 qui est présenté ce soir. Nous proposons d'annuler ce tableau complètement et de revenir au budget proposé le 12 octobre à savoir Fr. 66'478'121.00 aux charges et Fr. 66'524'275.00 aux revenus.

Donc l'amendement vise à annuler la totalité de ces corrections et à revenir au budget proposé lors de la séance du 12 octobre, si ma mémoire est bonne.

Le deuxième amendement concerne le personnel. Nous proposons d'acter les postes suivants : l'aménagement d'ingénieurs civils, un ETP, l'aménagement chargé de projet en urbanisme, 0.8, la sécurité, un APM de 0.5, le social 1 et puis la modification du taux d'activité en interne, j'imagine que c'est deux employés qui ont demandé une augmentation de 20 % de leur temps de travail, ça aussi nous proposons de l'acter.

Nous avons bien conscience qu'avec les projets ces prochaines années d'aménagement de la commune, nous avons besoin d'un ingénieur civil, d'urbanisme. De ce point de vue-là, nous sommes d'accord. La sécurité, nous ne discutons pas concernant sécurité. Finances et informatique, il faut que ça tourne.

Le social, nous sommes d'accord d'un ETP bien que ça ne remplace pas totalement... bien que le poste supprimé de Pro Senectute qui est de Fr. 37'000.00 si ma mémoire est bonne, ne remplace pas complètement notre finance, pas complètement ce poste d'un assistant social, mais c'est pour les personnes âgées. Il y a tous les babys boomers, les années 60, qui vont arriver gentiment à la retraite durant cette décennie, donc beaucoup de gens, donc effectivement, je veux bien admettre que des besoins peuvent se faire sentir dans ce domaine-là.

Ce qui nous fait un total d'augmentation de poste de budget de 4.7 ETP. En revanche, nous ne voyons pas pourquoi nous devrions augmenter la culture de 0.5 ETP. Le nombre d'habitants de notre commune a légèrement diminué et pas augmenté. Il n'y a pas de raisons objectives d'augmenter ce service, de même pour la communication.

Nous avons basé notre réflexion sur les postes de travail. Il nous semble très important que les postes créés apportent une plus-value à la commune, une plus-value de savoir-faire. En l'état actuel, on ne voit pas du tout de créer un poste de faire-savoir.

Voilà, je vais donner ces deux amendements. On se prononcera sur le budget en lui-même après le vote de ces deux amendements.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Je souhaitais juste revenir sur quelques éléments que Madame KELLER a évoqués. Madame KELLER a évoqué la dette. Concernant la dette, j'aimerais quand même donner quelques chiffres et vous communiquer à quel point notre dette a été divisée par deux, voire même plus, entre 2017 et 2023.

Donc en cinq ans, nous sommes passés d'une dette début 2017 qui était de Fr. 48'500.00 à aujourd'hui fin 2023, on a une dette de Fr. 21'000.00. Donc concernant la dette, et bien on peut dire qu'on est dans une bonne posture. Et on a fait des projections pour 2024, 2025, où la dette va continuer à diminuer. Elle va passer de Fr. 21'000.00 fin 2023 à Fr. 16'000.00 fin 2024 et elle va continuer à diminuer pour 2025. Voilà, ça ce sont les projections que l'on a vues avec le Service des finances.

Après, vous parlez des amortissements. Donc les amortissements, vous allez vite en besogne Madame KELLER, parce qu'on va vous faire des propositions concernant justement les amortissements, parce qu'on va anticiper.

En effet, à partir de la fin des années 2020... on a fait aussi des projections, environ 2027, 2028, en effet, on va avoir des travaux importants. Et justement, on va faire des propositions d'amortissements complémentaires pour nous permettre de ne pas être pris dans un... pour pas qu'on soit pris de court. Et on anticipe cette situation.

Je comprends votre préoccupation et je tenais à vous communiquer que le Conseil administratif a anticipé ces préoccupations et que les choses vont bien se passer pour ces prochaines années. Voilà, merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Merci, Madame YUNUS EBENER pour ces clarifications budgétaires. J'aimerais revenir sur les propos de Madame KELLER et notamment sur trois points qu'elle a évoqués.

Quand vous évoquez de l'argent qui ne nous appartient pas, on en est tout à fait conscient. D'ailleurs, dans nos amendements, c'est des revenus exceptionnels. On les a rendus à la population à travers des aides ponctuelles pour l'année 2024. Donc je ne comprends pas cette remarque. Effectivement, cet argent ne nous appartient pas et c'est pour ça qu'on souhaite le redistribuer à la population.

Vous parlez que le fait que cette redistribution ne serait pas pour tout le monde, c'est vrai et faux à la fois. Évidemment, on a préféré encourager les personnes qui ont besoin d'un coup de pouce avec ces aides qui sont, une nouvelle fois je le dis, ponctuelles, donc sur l'année 2024, avec ces aides notamment à la vie chère et puis avec l'aide pour les jeunes pour les TPG.

Mais on a aussi pensé à tout le monde avec une aide TPG pour tout le monde. Donc à nouveau, c'est vrai et faux à la fois. Et puis on parle de jeter Fr. 300'000.00 sur un coin de table, j'aimerais rappeler qu'aucune proposition n'a été faite en commission de votre part.

Il n'y a même pas eu de débat sur nos amendements, parce qu'on n'en a juste pas parlé. Vous n'avez pas pris le temps d'en discuter. Donc je vous remercie maintenant de déposer des amendements, mais c'est quand même regrettable qu'on n'ait pas pu en discuter, en débattre en commission.

Et c'est là où le travail aurait dû être fait en fait, pas aujourd'hui. Vraiment, de nouveau, le débat n'a même pas été ouvert sur nos amendements qu'on a déposés. C'était « bon bah voilà ». Vous voulez refuser, il n'y a même pas eu de débats.

Je trouve ça triste qu'on l'ait maintenant, alors qu'on a des commissions qui servent à débattre, qui servent à proposer d'autres choses qu'on peut entendre aussi. Vos propositions que vous faites aujourd'hui, donc au lieu de les faire en commission et les faire maintenant, de couper dans les postes, pour moi elle paraît tout à fait arbitraire. Ça ne me convient pas forcément.

À nouveau, peut-être si ça avait été amené en commission avec un argumentaire, avec des services qui peuvent répondre, peut-être qu'on aurait pu en discuter, mais là, comme ça, sur une plénière, alors qu'on a eu deux commissions budgétaires et que personne à droite n'a ouvert la bouche, en tout cas en commission des budgets, moi je ne rentrerai malheureusement pas en matière.

Et je soutiens que c'est un bon budget et que je suis très fière de le voter. Merci.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Point unique sur la FEVO, vous avez raison Madame KELLER, effectivement la FEVO n'a pas été votée par le Grand Conseil.

Si vous voulez savoir à peu près quand elle sera votée, je vous propose de vous adresser à vos propres députés, qui ont bloqué jusqu'à présent le vote au niveau du Grand Conseil.

En ce qui nous concerne, nous avons pris nos responsabilités. Ça a été dit en séance de commission, les collaborateurs ont été internalisés en attendant la création de la FEVO, puisqu'effectivement nous avons tout de même bon espoir que la FEVO soit créée et donc en attendant, il est prévu des postes pour que la crèche puisse voir le jour à partir de la rentrée scolaire prochaine.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Merci, Monsieur RENEVEY pour ces précisions. C'est toujours l'éternelle guéguerre entre « voyez avec vos députés ». Non, moi, je regarde la situation actuelle. La situation actuelle, la FEVO n'existe pas. Je ne sais pas si ça sera voté cette année. Vraiment, je ne sais pas.

Donc je pars du principe qu'il faut un plan B, si ça ne l'est pas. Pour moi, le reste c'est la faute de truc, de machin, de chose, en fait ça ne m'intéresse pas. Ce qui m'intéresse de savoir, c'est ce qu'on fait si ça n'existe pas. Je n'ai pas envie de distribuer des bons points et des mauvais points.

Madame BEAUSOLEIL, en commission, nous avons nettement eu la main forcée, et ça je vous le dis tout net. C'était très clair, c'était le passage en force de la gauche. Remarquez vous avez raison, vous êtes majoritaires. C'est clair.

Mais quand on passe en force, et quand on veut s'imposer en force, après on ne vient pas reprocher aux autres de ne pas être d'accord. Je suis désolée. Ensuite, si vous êtes capables en 10 minutes sur un coin de table de dépenser Fr. 300'000.00, c'est bien, moi pas. Moi, j'ai besoin d'un petit peu de temps pour réfléchir.

C'est comme ça que je fonctionne. Vous me le reprochez, vous avez le droit, mais c'est quand même comme ça que je fonctionne. Je ne dis pas... je ne fais pas des contre-propositions avec des montants pareils sans y avoir réfléchi avant.

Aujourd'hui je propose de les enlever et la raison, il y en a une. C'est que les Fr. 600'000.00 en chiffre rond, c'est une prévision. Elle repose sur une prévision et c'est tout. Elle ne repose pas sur un chiffre précis, clair, net, rien du tout. C'est juste une prévision. Moi je préfère m'appuyer sur des choses tangibles et puis s'il y a de l'argent aux comptes en 2025, aux comptes 2024 au printemps 2025, il sera temps de réfléchir à ce qu'on fera.

Nous, on proposera des amortissements. Je vous le dis déjà. Mais ça fera l'objet d'un projet de délibération et vous repasserez en force avec vos dépenses à la commune si vous voulez. Mais nous ne trouvons pas prudent, aujourd'hui, de procéder à des dépenses sur des prévisions comme ça, données par l'AFC.

Nous préférons nous appuyer sur des chiffres précis et c'est la raison pour laquelle on demande d'enlever ces Fr. 600'000.00.

Madame YUNUS EBENER, je pense que la dette est de Fr. 48'000'000.00 et pas de Fr. 48'000.00, j'imagine. Peut-être que vous trouvez que ce n'est rien, mais moi je trouve que c'est de l'argent. Et si on les additionne aux deux écoles, on va largement dépasser les Fr. 100'000'000.00, et à ce qu'on doit dépenser ces prochaines années, on va être au-delà des Fr. 100'000'000.00.

Donc nous pensons que faire attention et amortir quand on a de l'argent, ça s'appelle de la prudence. Nous n'avons pas envie de jouer les cigales. Nous préférons jouer les fourmis et c'est le sens des amendements qu'on propose ce soir.

Quant aux amendements sur le personnel, je ne sais plus qui a dit que c'est totalement arbitraire. Il n'y a pas de problème. Vous pouvez ne pas être d'accord. Mais ça n'a rien d'arbitraire. C'est notre opinion. Vous n'êtes pas d'accord, c'est bien, on prend note. Mais ce n'est pas parce que ce n'est pas votre opinion que c'est arbitraire.

Vous avez des jugements comme ça, tout ce qui ne correspond pas à ce que vous aimez est nul. Bah non, ça ne correspond juste pas à ce que vous aimez, c'est tout. Merci, Monsieur le Président.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'aimerais demander à Monsieur RENEVEY qu'il me cite un seul nom d'un député Vert-Libéral ou ECHO. Merci.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Je ne peux que réitérer ce que j'ai dit avant. Il y a un plan B. C'est qu'effectivement tant que la FEVO n'est pas votée, et si d'aventure la FEVO ne devait jamais être votée, ce qu'honnêtement je ne pense pas, mais en tout cas en attendant le vote formel de la FEVO, comme je l'ai dit, les collaborateurs seront internalisés à l'administration.

Et puis la crèche pourra ouvrir. Ne vous en faites pas pour ça. La crèche est prévue d'ouvrir. On aura le personnel pour ça. Mais effectivement, ça serait très embêtant si la FEVO n'était définitivement pas votée. Mais encore une fois, c'est de la musique d'avenir. Il faut partir du principe qu'il y a un vote du municipal qui demandait cette FEVO. Je pense vraiment que ça devrait le faire. Mais en tout cas, en attendant, rien n'empêchera l'ouverture de la crèche.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors je vais dans le sens de mon collègue. Allez, je suis un petit peu taquine ce soir. Je pense que Monsieur PASQUIER peut nous répondre. Il s'est pas mal occupé de cette crèche, ça l'a préoccupé. Donc peut-être qu'on peut en parler à la pause autour de la marmite. Il me semble qu'il y a une marmite.

Pour revenir à vos préoccupations, Madame KELLER, je tiens juste à vous dire qu'en moyenne ces 20 dernières années, les comptes sont bénéficiaires de 3 millions. Sachant que l'année passée, c'était 6 millions. Donc je pense qu'on a une petite marge où on peut en profiter et puis avoir un budget comme nous vous le présentons.

En effet, excusez-moi, je vous ai parlé de Fr. 48'000.00, c'est bien sûr, vous avez raison, Fr. 48'000'000.00. Mais une chose que j'aimerais répéter, peut-être que je ne me suis pas suffisamment bien exprimée, ce n'était peut-être pas assez clair.

Mais la dette elle a été divisée par deux en cinq ans, donc en 2017 on est à Fr. 48'000'000.00, aujourd'hui, décembre 2023, nous sommes à Fr. 21'000'000.00. L'année prochaine, on a des projections, c'est Fr. 16'000'000.00 et elle va continuer à diminuer. Donc quand vous dites 48 millions, vous parlez de la situation d'il y a cinq ans. Voilà, merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je réagis vite, pas sur le fond politique, ma collègue l'a déjà bien fait, mais par rapport à l'intervention de Madame BEAUSOLEIL.

Je pense que le travail en commission il est important, il y a énormément d'informations. Mais le rôle du Conseil municipal, ce n'est pas juste d'acter le travail en commission, il y a aussi un débat qui se fait avec les 31 conseillers municipaux. Il s'agissait de le rappeler ici.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Je suis tout à fait d'accord avec vous, Monsieur MOSCHELLA. Mais là on parle d'une commission où on a eu le même temps pour discuter d'amendements, on a fait une pause et quand on les a présentés, il n'y a pas eu de réaction. Il n'y a pas eu de réaction.

Donc vraiment, il n'y a pas eu d'argumentaires, pourquoi ça ne s'est pas bien, pourquoi ça s'est bien. Donc je suis tout à fait d'accord, vous avez raison. Après les commissions, on en discute chacun avec nos groupes, on vient avec un avis différent. Mais il n'y a pas eu de débats.

Vous vous souvenez, à la première commission du budget, j'ai d'ailleurs pris la parole parce que c'était ma première commission de budget pour dire « mais qu'est-ce qui se passe ». Il n'y a pas de débats. A quel moment les gens disent leurs avis, disent ce qu'ils pensent et qu'on a un débat politique pour de vrai, où on amène des choses. Ça n'a pas été le cas à la première session et à la deuxième non plus.

Donc ce n'est pas un passage en force. On n'a pas eu de débats parce que voilà, nous on arrive avec nos propositions. En face, il y a eu un silence. Bon j'en prends acte et la situation est ce qu'elle est aujourd'hui.

Je voudrais rappeler par rapport aux prévisions fiscales, elles ont lieu à deux moments si je ne me trompe pas, il y en a une en juin et ensuite il y en a une en octobre qui est plus précise. Les prévisions fiscales, elles servent justement à calibrer notre budget. Elles servent à ça. Sinon elles ne serviraient à rien. On ne ferait pas de prévisions fiscales.

Donc voilà, on les a utilisées pour calibrer notre budget et on sait aussi d'expérience, ces dernières années, que les prévisions fiscales souvent sont à la baisse et que finalement elles sont encore plus grandes que ce qui a été présenté. Donc voilà, c'est la réalité aussi que je voulais rappeler. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Ecoutez, on va être très clair. A la base, le CA, il voulait être prudent et garder cet argent. Je pense que c'est une bonne chose.

Ensuite, en arrivant en commission, parce qu'on voulait approfondir le sujet parce que c'était une dépêche de dernière minute, donc on est allé en commission. Ce n'est pas vrai qu'il n'y a pas eu de débats. A un moment donné, je me suis dit « mais vous voulez vraiment dépenser cet argent. On ne pourrait pas le garder pour les impondérables, je ne sais pas, voilà le garder quoi. »

Puis en fait, on a eu une liste avec un amendement déposé par le CA pour pouvoir dire « bon bah voilà, vu qu'il y a eu ça, on va dépenser tant, la moitié pour être prudent ». Je pense que ce n'est pas une bonne idée.

On a essayé de dire, on nous a dit, je ne vais même pas dire quel groupe qui quoi comment nous a dit, on nous a dit « non mais ça ne sert à rien de garder cet argent, clairement ». A partir du moment où on nous répond en commission, à un moment donné « bah on vous écoute, on regarde la liste que vous présentée », entre autres les boules de Noël il faut le savoir, je ne sais pas, mais je trouve que les deux sapins qu'il y a à Onex ils sont magnifiques, je ne sais pas si on a vraiment besoin de boules de Noël, mais je ne sais pas si vous les avez vus il y en a deux en plus un... celui-là, je ne l'avais jamais vu mais il y en a un devant l'école, enfin bref.

Donc je pense qu'il serait bien sage de peut-être voter ces amendements et puis réfléchir un peu plus tard si on dépense l'argent pour la liste qui nous a été soumise dans l'amendement. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Enfin moi je tenais aussi à préciser certaines choses. Bah oui, Madame KELLER on est légitime à voter le budget puisque c'est clairement pourquoi on est élu et c'est ce qui est prévu par la LAC, le Conseil municipal vote le budget. Le Conseil municipal est donc légitimé à utiliser les données publiques comme bon lui semble dans une vision pour la majorité de la population.

Si je vous suis, vous, vous pensez que les 66 millions de charges sont inutiles, dépensées pour rien, si j'ai bien compris vos propos. Alors que bon, il y a plein de processus, pleins de prestations qui sont offertes à tout le monde et toutes les Onésiennes et à tous les Onésiens, pas seulement à une partie. Ça c'est aussi quelque chose que je tenais à préciser.

Après, où je suis un peu étonné, c'est que quand nous, on propose des amendements, on est arbitraires. Par contre quand vous, vous proposez des amendements, on n'a pas le droit de vous dire que vous vous êtes arbitraires.

Ce budget, il fait quand même preuve de passablement d'investissements. Il prévoit aussi des travaux de rénovation de bâtiments. Ça, ça aide à pérenniser l'état de ces bâtiments qui servent au quotidien.

Et puis après, peut-être vous ne l'avez pas remarqué au point 8 de l'ordre du jour, on va aussi voter des amortissements pour plus de 5.8 millions. Et ces amortissements sont dus à, une nouvelle fois, à une nouvelle estimation du Département des finances cantonales qui prévoit plus de rentrées fiscales pour... donc si je comprends bien, 5.8 millions, et sinon ça l'a été dit, chaque année on a des bénéfices ou en tout cas des bonis, et il faut impérativement que ceux-ci soient redistribués et non pas jetés par les fenêtres comme vous aimez si bien le dire. Voilà, merci.

Le Président (S) : Merci, Monsieur STURCHIO. La parole n'étant plus demandée, je vais soumettre les amendements au vote. Nous allons commencer par l'amendement numéro 2 :

« D'acter ainsi les nouveaux postes et augmentation de taux d'activités aménagement ingénieur civil 1 ETP, aménagement chargé de projet en urbanisme 0.8 ETP, sécurité APM 1 ETP, finance informatique 0.5 ETP, assistant social 1 ETP, modification de taux d'activité en interne 2 fois 0.2 = 0.4 ETP, total des augmentations de postes budget 2024 : 4.7 ETP, les autres postes au budget initial sont supprimés du projet de budget 2024, l'économie faite est portée en compte »

Je vais donc mettre cette proposition d'amendement au vote. Le vote est lancé.

Par 12 oui, 0 abstention et 15 non, l'amendement est refusé.

Le premier amendement du projet de délibération 2407B est refusé par 15 non et 12 oui (27 votants)

Le Président (S) : Nous allons donc maintenant discuter l'amendement numéro 1, que je vais vous lire ou plutôt voter l'amendement numéro 1.

« Cet amendement vise à annuler la totalité des corrections faite au tableau de correction au budget 2024 version 3 et de revenir au budget initial de Fr. 66'478'121.00 aux charges et de Fr. 66'524'275.00 aux revenus »

Le vote est lancé.

Par 12 oui, 0 abstention et 15 non, l'amendement est refusé.

Le deuxième amendement du projet de délibération 2407B est refusé par 15 non et 12 oui (27 votants)

Le Président (S) : Nous pouvons donc continuer le débat sur le budget s'il y a des prises de parole, sinon je soumettrai le projet de budget au vote. Madame KELLER, vous avez la parole.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Donc le groupe ECHO'Verts Libéraux n'acceptera pas un budget dans ces conditions et nous le refuserons et voterons non à ce budget 2024. Merci, Monsieur le Président.

Mme LANCE PASQUIER (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe PLR remercie le Conseil administratif, le secrétaire général et l'administration pour le travail effectué pour la préparation du budget 2024.

Nous remercions par ailleurs l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration onésienne pour la qualité du travail fourni et leur engagement auprès de la population tout au long de l'année.

S'agissant du budget 2024, nous ne pouvons que constater la hausse massive et continue des charges années après années, malgré la quasi-stagnation du nombre d'habitants. Il ne s'agit toutefois pas de s'opposer par principe à des hausses de dépenses ou à de nouveaux postes.

Il peut être tout à fait nécessaire d'instaurer de nouvelles prestations, de renforcer des services en manque d'effectifs ou de rechercher de nouvelles compétences dans certains domaines.

Mais le budget présenté ne répond pas à nos attentes pour les raisons suivantes. Il nous manque une vue d'ensemble claire concernant les ressources humaines. Entre

l'engagement de collaborateurs fixes, auxiliaires ou temporaires, quelle est la vision du Conseil administratif ?

Tous les efforts sont-ils entrepris pour développer la mobilité interservices ? Renforcer la formation continue ou mettre en place des chemins de carrière pour les métiers dont l'exercice devient difficile avec l'âge ?

A l'instar du plan développé par l'État de Genève, existe-t-il une stratégie pour gérer de manière préventive les risques psychosociaux et accompagner les collaborateurs concernés ? Nous souhaiterions disposer d'un document similaire au bilan social de l'État de Genève.

Il nous manque la démonstration d'une réelle volonté en vue d'une meilleure concertation et mutualisation avec les autres communes. La Ville d'Onex fait souvent cavalier seul, même lorsqu'il existe des possibilités de soutien ou des bonnes pratiques des offices fédéraux ou du Canton.

De même, s'agissant d'achat de matériels, de campagnes d'informations ou de la fourniture de prestations, nous estimons que des efforts supplémentaires pourraient être entrepris pour établir des collaborations avec les communes limitrophes.

Bien sûr, toutes les prestations ou achats ne se prêtent pas au travail en commun. Les autres communes ne sont pas forcément beaucoup plus enthousiastes envers de telles collaborations.

Mais un réel mouvement devrait être entrepris pour favoriser une gestion plus saine des finances publiques, un service plus performant à la population et une meilleure cohérence et démarche publique.

Suite à l'adoption de la motion Smart City, nous attendons des progrès significatifs en vue d'une utilisation efficiente des nouvelles technologies et de la numérisation qui pourraient apporter une vraie amélioration en termes de gestion énergétique des bâtiments, de mobilité ou de prestations aux habitants et entreprises.

La Ville de Pully, qui est un exemple en la matière, compte autant d'habitants qu'Onex. Il est donc possible d'avancer dans ce domaine pour une commune comme la nôtre.

Nous regrettons le manque d'indicateurs permettant d'assurer une plus grande transparence sur les résultats des prestations publiques en vue d'améliorer, cas échéant, le service rendu aux bénéficiaires ou aux usagers. De tels indicateurs permettent de valoriser tant le travail effectué que les investissements consentis.

Nous invitons le Conseil administratif à prendre en référence le document présentant le budget de l'État de Genève qui contient objectifs et indicateurs répartis dans les trois catégories d'efficacité, d'efficience et de qualité.

Par ailleurs, Onex est une commune qui bénéficie particulièrement des différents mécanismes péréquatifs, en particulier du fonds de péréquation des personnes morales. Nous sommes, dès lors, en grande partie dépendants de la bonne santé des entreprises et des autres communes. La Ville d'Onex doit donc poursuivre ses efforts pour développer un tissu économique diversifié et élargir ainsi ses recettes fiscales.

Enfin, le fait que le dispositif péréquatif assure la prise en charge des intérêts des dettes contractées par les communes à faible indice de capacité financière pour leurs

équipements publics ne doit pas affaiblir la volonté de lutter contre l'endettement et de privilégier l'autofinancement en vue d'une saine gestion des finances publiques.

Pour ces différentes raisons, le groupe PLR refusera le budget proposé en l'état.

Le Président (S) : Merci, Madame LANCE PASQUIER. La parole n'étant plus demandée, je vais donc demander au 1^{er} secrétaire de faire la lecture du projet de délibération. Monsieur AMBORD vous avez la parole. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Je vais donc soumettre le projet de délibération au vote. La procédure de vote est lancée.

Par 15 oui, 0 abstention et 12 non, le budget est accepté.

Le projet de délibération 2407B est accepté par 15 oui et 12 non (27 votants)

Délibération 2407B dont la teneur est la suivante :

« Vu le budget administratif pour l'année 2024, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements présenté le 10 octobre 2023 au Conseil municipal

Vu le rapport de la Commission finances et informatique du 1^{er} novembre 2023 et le préavis favorable

Vu les estimations fiscales d'octobre 2023 de l'Administration fiscale cantonale (AFC)

Vu les échanges sur le budget administratif pour l'année 2024 lors de la séance du Conseil municipal du 21 novembre 2023

Vu le rapport de la Commission finances et informatique du 29 novembre 2023 et le préavis favorable

Vu l'exposé des motifs mis à jour le 30 novembre 2023

*Vu que le budget de fonctionnement présente un montant de **Fr. 67'124'178.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 152'405.00, soit net Fr. 66'971'773.00) aux charges et de **Fr. 67'136'775.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 152'405.00, soit net Fr. 66'984'370.00) aux revenus, l'excédent des revenus s'élevant à **Fr. 12'597.00***

*Vu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **Fr. 12'597.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***

*Vu que l'autofinancement s'élève à **Fr. 4'647'189.00***

*Vu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à **50,5 centimes***

*Vu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de trois mois dans la commune s'élève à **100 centimes***

*Vu que le plan annuel des investissements présente un montant de **Fr. 19'001'100.00** aux dépenses et **Fr. 200'000.00** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **Fr. 18'801'100.00***

*Vu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **Fr. 4'647'189.00**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **Fr. 14'153'911.00***

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

à la majorité simple

par 15 oui et 12 non sur 28 conseillères municipales et conseillers municipaux

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de **Fr. 67'124'178.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 152'405.00, soit net Fr. 66'971'773.00 aux charges et de **Fr. 67'136'775.00** (dont à déduire les imputations internes de Fr. 152'405.00, soit net Fr. 66'984'370.00) aux revenus, l'excédent de revenus total présumé s'élevant à **Fr. 12'597.00**.
Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante :
résultat opérationnel de **Fr. 12'597.00** et résultat extraordinaire de **Fr. 0.00***
2. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à **50,5 centimes***
3. *De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à **100 centimes***
4. *D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de **Fr. 14'153'911.00** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif*
5. *D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2024 les emprunts de même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables*
6. *D'autoriser le Conseil administratif à faire usage en 2024 des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts. »*

* * *

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Je voulais juste remercier le Conseil... au nom du Conseil administratif, je souhaitais remercier les commissaires d'avoir accepté ce budget qui va nous permettre d'aller de l'avant sur les projets.

Et je suis sûre que les membres, nos employés de la Ville d'Onex, vont être ravis de pouvoir continuer à travailler sur les différents projets. Un grand merci.

Départ de Monsieur Mursel VESELI à 20 heures

7) Ecole des Racettes – Assainissement et remplacement des faux-plafonds et luminaires – Crédit de Fr. 1'075'000.00 (projet de délibération 2414)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, il faut qu'on se prononce sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à celle-ci ? [Silence]. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons donc entrer en matière. Et je donne donc la parole à Madame KLEINER.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. C'est en effet un crédit de Fr. 1'075'000.00 qui vous est demandé pour refaire l'ensemble des faux-plafonds amiantés de l'école des Racettes.

C'est à l'occasion d'une rénovation réalisée en été 2023, suite à une fuite d'eau, que nous avons découvert que les panneaux amiantés ne résisteraient pas et qu'il était nécessaire de les changer.

L'analyse a montré qu'en fait, il y avait des fibres très très fines qui allaient se détériorer avec le temps. Et l'autorité compétente a sollicité des travaux dans une durée d'un an. De l'été passé à l'été prochain, nous avons juste le temps de prendre les mesures nécessaires, solliciter les entreprises, demander les devis.

La chose que nous ne savons pas exactement, c'est dans quel état nous allons trouver la tuyauterie sous les faux-plafonds. Et si une partie de la tuyauterie sous les faux-plafonds doit être remplacée, et bien les travaux risquent de dépasser la durée des vacances scolaires et donc nous serons obligés de louer des containers pour accueillir les enfants.

C'est pour ça que vous avez un budget de Fr. 1'075'000.00, mais que probablement tout ne devrait pas être dépensé selon l'état de la tuyauterie.

C'est une école de 120 élèves, donc c'est quand même une école assez importante. Nous planifions des travaux, si vous acceptez le budget bien entendu, mais c'est un ordre qui nous est donné par le Canton, ça va être difficile de faire autrement.

Ce sont des travaux qui sont planifiés à partir de fin juin, une semaine avant les vacances scolaires, et qui devraient durer jusqu'à la semaine qui précède le retour en classe, si tout se passe bien, ou prolongés de deux semaines, et dans ce cas-là nous serons obligés d'avoir des containers.

Bien entendu que nous avons prévu une visite de l'école si vous le souhaitez pour vous montrer l'état des plafonds, mais ça ne se verra pas, mais ça vous permettra de prendre connaissance de cette école, donc la Commission des bâtiments bien entendu. Et le Service exploitation est à disposition pour présenter les détails de ces travaux.

Les parents ont été informés par une directive, de façon à ce qu'ils soient quand même rassurés par rapport à la situation et une information détaillée est prévue demain soir, non jeudi soir pardon, pour les parents qui souhaiteraient avoir des informations complémentaires.

J'aimerais aussi rassurer les conseillères municipales et conseillers municipaux, il n'y a pas de danger dans l'immédiat. Des analyses de l'air ambiant ont été réalisées et il n'y a pas de traces d'amiante, sinon nous aurions bien entendu dû effectuer ces travaux dans l'urgence. Mais ce n'est pas le cas. Nous répondons à une demande de l'Office de surveillance du Canton. Merci, Monsieur le Président.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Merci à Madame KLEINER pour ces explications très claires. Le groupe PLR va proposer de voter sur le siège ce budget sans le renvoyer en commission.

L'urgence des travaux est évidente. La présence d'amiante doit être traitée. Et pour nous, la communication aux parents et au corps enseignant qui a déjà été faite, mais doit être particulièrement soignée. Et on suggère aussi que les enfants soient informés, parce qu'on parle des parents et des enseignants, mais les premiers concernés, ce sont quand même les enfants, et donc je pense qu'il faut aussi les rassurer et aussi leur expliquer clairement en quoi ça consiste.

Et puis je tiens à relever quand même une chose, et merci au Conseil administratif d'avoir mis ça dans l'exposé des motifs, les travaux seront gérés à l'interne par le Service exploitation, sans coûts additionnels pour un mandataire. Ça nous fait plaisir de voir qu'il y a un engagement renforcé de l'équipe de la commune. Et ça me fait bien plaisir. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors nous, le groupe des Verts, nous allons également voter oui sur le siège. Devant l'urgence des travaux, on estime que ça doit aller de l'avant. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Le groupe MCG votera aussi évidemment sur le siège. On pense qu'il est... en espérant que les travaux soient faits rapidement et puis qu'ils n'aient pas besoin de containers pour faire leurs cours. Merci.

Mme DIOP (S) : Merci, Monsieur le Président. On va abonder dans le même sens que les collègues et puis on va voter sur le siège pour ce projet. Donc il y a une urgence, il faut le faire. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors on voulait faire une demande de renvoi en commission, mais vu que tous les groupes souhaitent le voter sur le siège, on est d'accord aussi. Et on va vous suivre. Merci.

Le Président (S) : Merci, Monsieur MOSCHELLA. La parole n'étant plus demandée, je vais donc procéder à la mise au vote. Je vais demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire de bien vouloir lire l'objet. Vous avez la parole. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 26 oui, 0 abstention et 0 non, la demande de crédit de Fr. 1'075'000.00 est acceptée.

Le projet de délibération 2414 est accepté à l'unanimité des présents (26 votants).

Délibération 2414 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'année de construction du bâtiment

Vu la nécessité d'entreprendre des travaux d'assainissement

Vu l'urgence d'effectuer ces travaux

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, articles 30, alinéa 1, lettres e et m et 31

Vu le plan des investissements

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De réaliser les travaux d'assainissement et de remplacement des faux plafonds et des luminaires de l'école des Racettes ;*
- 2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Fr. 1'075'000.00 destiné à ces travaux ;*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif ;*
- 4. D'amortir la dépense de Fr. 1'075'000.00 au moyen de 10 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024 ;*
- 5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Fr. 1'075'000.00 afin de permettre l'exécution de ces travaux.»*

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je tiens à remercier ici les membres du Conseil municipal pour leur confiance et nous tiendrons bien entendu compte de l'excellent conseil qui est celui d'informer aussi les enfants. Nous en discuterons pas plus tard que demain avec la directrice. Merci.

8) Crédit budgétaire supplémentaire de Fr. 5'801'192.58 pour réaliser des amortissements complémentaires (projet de délibération 2415)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? (Silence). Non. Nous pouvons donc aller de l'avant. Et Madame YUNUS EBENER, vous avez la parole.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors voilà, le Conseil administratif procède comme d'habitude en fin d'année à une analyse de la situation des comptes de l'année en cours, donc 2023.

Le but est d'examiner dans quelle mesure il est possible de procéder à des amortissements complémentaires. Ces amortissements complémentaires sont possibles dans les comptes 2023, du fait que les prévisions fiscales 2023 transmises par le Département des finances, permettent d'envisager un excédent de revenus dans le cadre du bouclage des comptes 2023.

Des amortissements complémentaires 2023, prévus au budget 2023, ont été réalisés dans les comptes 2022 par un projet de délibération 2385 qui vous a été présenté le 13 décembre 2022.

Donc, par conséquent, ces éléments permettent d'obtenir une certaine marge de manœuvre dans le bouclage des comptes 2023. Les amortissements complémentaires ont donc pour but d'alléger l'impact des amortissements sur les futurs budgets de fonctionnement, ce dont il a été question dans les discussions précédemment du budget.

Ce qui sera bien évidemment très précieux pour aider à maintenir à l'équilibre nos futurs budgets de fonctionnement. Et aussi pour mener à bien les investissements importants, dont il a été question aussi, que nous devons avoir en matière de rénovation de notre patrimoine immobilier ces prochaines années.

Ces amortissements complémentaires, je voulais vous rassurer, n'impactent pas le résultat opérationnel de la Ville d'Onex, puisqu'ils figurent dans les charges extraordinaires. En fait, ces amortissements complémentaires seront effectués en cas de résultat positif pour l'année 2023 et ce à hauteur du montant inscrit dans cette délibération.

Si le résultat 2023 devait être moindre, le montant des amortissements complémentaires serait bien évidemment revu à la baisse. Donc cette année, comme les quatre dernières années, donc de 2019 à 2022, nous vous proposons donc de procéder à des amortissements complémentaires.

Et cette année, nous vous proposons un montant de Fr. 5'801'192.00. Nous avons identifié quels amortissements pouvaient être anticipés, donc vous avez ces chiffres dans le document du CMnet et nous arrivons à alléger les futures charges de fonctionnement.

Donc on a de 2024 à 2027, Fr. 3'726'000.00, pour 2028 Fr. 747'000.00, pour 2029 Fr. 471'000.00, pour 2030 Fr. 306'000.00, pour 2031 Fr. 292'000.00 et pour 2032 Fr. 259'000.00. Et c'est ce qui fait la totalité du chiffre que je viens de vous évoquer.

Il faut relever aussi que cette délibération n'affecte ni le résultat opérationnel, ni la dette, ni la trésorerie. Il s'agit uniquement d'une affectation comptable du résultat 2023, soit une opération purement technique. Merci.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Pour une énième fois, nous avons la chance de procéder à des amortissements complémentaires, afin d'assurer la stabilité financière de notre collectivité et renforcer notre capacité à répondre aux besoins croissants de nos concitoyennes et nos concitoyens.

En acceptant ces amortissements supplémentaires, nous adoptons une approche proactive et prudente, anticipant les défis financiers futurs, tout en maintenant notre engagement envers le bien-être de notre communauté.

Je pense qu'il est aussi crucial de souligner que ces amortissements complémentaires ne sont pas seulement des ajustements techniques, mais qu'ils reflètent également notre engagement envers le développement durable et la modernisation de nos infrastructures.

En les acceptant, nous investissons dans l'avenir, garantissant que nos générations futures bénéficieront d'installations fiables et durables, tout en réduisant le poids financier sur les comptes de notre Ville d'Onex.

En conclusion, l'acceptation de ces amortissements complémentaires est une décision sage et nécessaire, comme nous l'avons déjà fait par le passé. Je vous encourage à soutenir cette mesure cruciale pour assurer un avenir stable et prospère à notre commune. Et de vous joindre au parti Socialiste pour voter favorablement cette demande. Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Evidemment que le groupe ECHO'Verts Libéraux soutiendra cette mesure puisque nous réclamons à cor et à cri des amortissements. On ne va évidemment pas dire non.

Nous aimerions voir des amortissements plus importants. Mais on ne va pas boudier Fr. 5'800'000.00 d'amortissements. Merci, Monsieur le Président.

M. SANTARELLI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc tout comme les deux partis précédents, nous voterons oui sur le siège, car nous pensons donc qu'au vu des futures dépenses, donc les salles communales ou les écoles, c'est indispensable d'amortir au maximum pour mieux investir plus tard.

Le Président (S) : Merci, Monsieur SANTARELLI. La parole n'étant plus demandée, je vais donc passer à la procédure de vote. Celle-ci est... je vais demander plutôt, pardon, au 1^{er} secrétaire, de me faire la lecture du projet de délibération. Vous avez la parole. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 26 oui, 0 abstention et 0 non, le crédit budgétaire supplémentaire pour réaliser des amortissements complémentaires, soit le projet de délibération 2415, est accepté.

Le projet de délibération 2415 est accepté à l'unanimité des présents (26 votants).

Délibération 2415 dont la teneur est la suivante :

« Vu l'excédent de revenus prévisionnels sur la fiscalité estimé dans le cadre du bouclage des comptes 2023

Vu les amortissements 2023 prévus au budget 2023, mais réalisés dans les comptes 2022 suite à l'approbation de la délibération 2385 du 13.12.2022, ce qui libère de la marge budgétaire

Vu le tableau des amortissements complémentaires en annexe à la présente délibération

Vu que ces amortissements complémentaires permettent de réduire les charges d'amortissements pour les prochaines années et ainsi libérer une marge budgétaire qui sera utile à l'équilibre à moyen terme du budget de fonctionnement

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, article 30, alinéa 1, lettre d

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 26 oui sur 27 conseillères municipales et conseillers municipaux

- 1. De procéder à des amortissements complémentaires sur les crédits listés dans l'annexe à la présente délibération pour un montant de Fr. 5'801'192.58 ;*
- 2. De comptabiliser ces amortissements complémentaires sous la rubrique 383 « amortissements complémentaires, immobilisations corporelles et incorporelles du patrimoine administratif » ;*
- 3. D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2023 de Fr. 5'801'192.58 ;*
- 4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette. »*

* * *

Le Président (S) : Je vous propose donc de passer à la pause, puisqu'aujourd'hui c'est spécial. Nous avons une marmite à casser et elle sera cassée par le benjamin de cette assemblée, Monsieur SANTARELLI, et le doyen qui est en règle générale Monsieur PASCHE, mais celui-ci n'étant pas là, il va falloir qu'on trouve le doyen ou la doyenne. On va voir.

Donc je vous propose de faire la pause et on se retrouve ici à 20 heures 40 pour le déroulement de la suite de la séance.

20 heures 15 Pause

20 heures 52 Reprise

9) Borne de recharge pour le trafic motorisé individuel (projet de motion 413)

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, nous allons passer à l'examen de l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à celle-ci ? (Silence). Non. Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer au débat. Monsieur HALDI, vous avez la parole.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Nous avons déposé cette motion avec David MOSCHELLA. Elle peut surprendre par certains côtés, mais l'idée de base, le postulat de base, c'est qu'on ne va pas chercher de savoir qu'est-ce qui est venu en premier, l'œuf ou la poule, ceci dit il arrive un moment où quand on met à disposition des objets, on a une multiplication des utilisateurs. C'est ce qui a été fait à Copenhague pour les vélos et les pistes cyclables.

Ce qui m'a paru intéressant dans cette motion, ce n'est pas tant le bilan écologique de la voiture électrique parce que lui en soit on sait qu'il n'est pas bon. L'idée c'est... on a besoin d'avoir une mobilité individuelle, pas forcément en tant qu'usage voiture, mais aujourd'hui si on habite à Onex et qu'on doit aller à Gy en transports publics, je vous souhaite bien du plaisir, pareil si vous devez aller depuis Onex à Perly avec votre maman qui a 80 ans.

Et là, il n'y a pas d'autres solutions que de prendre la voiture. Et donc l'idée, ce n'est pas d'être contre la voiture. L'idée c'est d'être contre les émissions de CO₂. Et c'est là que la voiture électrique est intéressante.

Parce qu'en fait, dans les plus gros producteurs de CO₂, il y a les avions, les voitures, puis après ça se répartit et puis alors chacun y va de sa statistique. Mais disons que les voitures c'est un gros émetteur de CO₂ et aujourd'hui ce qui est dangereux pour nous et notre planète et qui est à la base de ce réchauffement climatique, c'est le CO₂.

Donc si pour... si maintenant je veux partir d'Onex puis que je veux aller au centre-ville, place Bel-Air, et bah je vous souhaite bien du plaisir, parce que c'est juste... on ne peut pas tous aller à la place Bel-Air en même temps en voiture. Par contre, pour ça on a mis en place des structures de transports publics, on a des possibilités de la faire à pied, à vélo, par toutes les mobilités douces.

Mais il faut être conscient que dans certains cas, on a besoin d'une voiture et on ne changera pas les possibilités d'utilisation tant qu'on ne met pas à disposition de quoi recharger une voiture électrique.

Et là, il y a une inégalité aussi par rapport au fait que celui qui est propriétaire, il installe sa borne chez lui, il fait ce qu'il veut. Celui qui est locataire, et bien en fait il doit d'abord

demander à la régie si elle accepte, il doit prendre en charge le montant des installations et souvent où son parking se trouve, ça va lui coûter une blinde. Et puis, au final, et bien quand il s'en va, il doit abandonner l'installation.

Et donc ça veut dire qu'il est coincé. Mais s'il y a suffisamment d'infrastructures publiques, comme ce que j'ai constaté ce printemps en Norvège, et bien il y a une multiplicité d'utilisateurs et c'est ça que j'ai trouvé intéressant. Et c'est ceci qu'en tout cas pour ma part, je voulais soumettre à votre appréciation. Je vous remercie.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Merci à Monsieur HALDI de m'avoir joint à cette motion, j'ai beaucoup aimé l'idée. Effectivement, je suis assez persuadé que l'infrastructure doit suivre l'usage et la voiture électrique, qu'on aime ou non, ça sera l'usage dans le futur, qu'on ne pourra jamais se passer non plus de transports individuels de façon complète, tant pour les professionnels que les personnes à mobilité réduite ou que les zones mal desservies par les transports publics.

C'est pourquoi je l'ai rejoint sur cette motion, qu'on a travaillée ensemble. Et une étude sur le sujet des bornes de recharge sur les parkings communaux et sur le territoire communal est souhaitable et je vous enjoins donc à soutenir cette motion. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc, déjà je tiens à préciser que cette motion n'a pas été faite avec l'accord des Verts et que pour ma part, je suis totalement contre.

Alors déjà, Monsieur MOSCHELLA, je veux dire... enfin et Monsieur HALDI d'ailleurs, je trouve cette motion particulièrement remarquable. Remarquable surtout par rapport à la soirée que nous avons. Monsieur MOSCHELLA, j'ai entendu votre groupe dire on va dépenser de l'argent qui ne nous appartient pas pour une minorité.

Donc là aussi, vous allez dépenser de l'argent pour une minorité qui peut se permettre d'avoir une voiture électrique. Parce que les voitures électriques sont quand même plus chères que les voitures thermiques, malheureusement.

J'ai entendu Monsieur HALDI qui nous dit que le bilan énergétique... écologique, pardon, n'est pas bon. Alors effectivement, il est particulièrement mauvais, y compris pour la voiture électrique.

Alors j'aimerais bien vous parler par exemple du Jadar, c'est une rivière en Serbie. Actuellement il y a 82 hectares de forêts, y compris des forêts naturelles, qui sont menacées. Il y a toute une population qui est délocalisée, qui est expropriée. Il y a 503 terres agricoles qui sont fermées. Tout ça parce qu'on y a découvert du lithium.

Il y a aussi le Congo. La république démocratique est quand même le premier producteur de cobalt dans le monde. Donc en fait, en 2019, il y a eu un effondrement d'une mine avec à l'intérieur des enfants... bon en même temps voilà.

Ensuite, le cobalt est envoyé en Chine. Donc je suppose, vu qu'il n'y a pas de consommation et que ça protège notre CO₂, je pense qu'il est envoyé magiquement jusqu'en Chine. Là-bas, où il est traité, où il est raffiné dans des mines ouvertes à ciel ouvert. Je veux dire la Mongolie intérieure, c'est vraiment un champ de mines. Et tout ça, ensuite, la batterie est renvoyée en Europe.

Donc je pense qu'en termes de bilan CO₂, il y a quand même nettement mieux à faire et beaucoup plus de progrès.

Concernant le fait d'aller jusqu'à Bel-Air à pied, donc ça prend à peu près 30 à 45 minutes selon la vitesse de marche de tout en chacun. Pour une personne de 82 ans, je pense qu'elle a du mal à le faire. Ensuite si cette personne de 82 ans veut aller à Gy ou à Perly, il y a des voitures Mobility. Il y en a beaucoup qui sont à disposition dans la commune ou proche. Donc il y a toujours cette possibilité.

L'État actuellement propose aussi des subventions pour l'installation de voiture électrique et puis de recharge. Ensuite il y a quelque chose aussi que je trouve assez drôle, c'est que nous allons aussi discuter d'une motion proposée par Monsieur HALDI, qui dit qu'il faut rendre aux piétons l'espace urbain.

Et là qu'est-ce qu'il propose ? C'est de retirer de l'espace urbain pour installer des bornes électriques. Des bornes électriques, il y en a déjà sur la commune d'Onex. Par exemple, il y en a vers le parking de la pataugeoire où chacun peut venir déposer sa voiture pour 3 à 5 francs et faire le plein d'électricité.

Il y a quelques semaines, dans la Tribune de Genève, nous avons eu un article justement où les parkings sont envahis par les voitures électriques notamment des voitures ventouses qui s'y parquent toute la journée simplement pour se charger plus ou moins gratuitement. Et c'est ça que nous voulons faire. C'est faire un appel d'air.

Monsieur David MOSCHELLA, votre groupe est contre les voitures de transit, notamment celles qui passent ici pour aller en France ou rentrer chez elles. Et ça, je suis d'accord avec vous, je vous soutiens dans ce sens-là. Et là en fait, avec votre motion, ce que vous allez faire, c'est un appel d'air. C'est toutes les voitures électriques vous les appelez à se charger sur notre commune et ce gratuitement, ou plus ou moins gratuitement.

Donc pour toutes ces raisons, je vous invite à refuser cette motion. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Donc je vous réponds directement, Madame GIROUD. Il y a une grosse différence entre faire des dons aux habitants et à une certaine partie de la population et à développer les infrastructures communales. C'est deux choses bien différentes.

D'ailleurs les voitures électriques pourraient aussi, et vont bientôt rejoindre, le parc de véhicules communaux. Il ne faut pas oublier que le devoir de l'État, c'est de fournir les infrastructures qui répondent à l'usage de la population.

Et si votre monde idéal était réalisé, je veux bien entendre qu'on pourrait supprimer les routes, mais ce n'est pas le cas en fait. Les gens vont agir comme ils ont envie de le faire. Ils ont la liberté de le faire. On peut être d'accord ou pas d'accord, mais c'est le cas. Et du coup, l'infrastructure doit s'adapter à l'usage.

Enfin, si on suit votre raisonnement, on peut directement supprimer les routes, alors, si on n'aime pas les voitures. Comme ça on va décourager tout le monde d'utiliser les voitures. On ne le fait pas. Oui, bon, bonne idée mais proposez-le. Allez-y faites une initiative, il n'y a pas de problème.

Mais pour moi, l'État, ce n'est pas ce qu'il doit faire. L'État, il doit répondre à l'usage. Il doit changer les mœurs. Il doit changer les avis avant de vouloir imposer des infrastructures

qui ne correspondent pas à ce que les gens font et comment les gens utilisent les moyens qu'ils ont dans leur disposition. Merci, Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors concernant les dons, je veux dire actuellement... donc justement le parking de la patageoire de la piscine, elle met à disposition des bornes. Qui paie cette électricité ? Il me semble que c'est la commune.

Ensuite, non je ne suis pas anti-voitures. Je suis pour un usage de la voiture raisonné. Je suis pour que les personnes qui en ont besoin, qui effectivement n'arrivent pas à se déplacer. Nous avons un centre médical. Il est tout à fait légitime que les personnes qui vont faire une dialyse viennent en voiture.

Il y a aussi les professionnels. Je veux dire... on ne va pas demander à un professionnel de transporter tout son matériel, d'aller faire des livraisons... typiquement la Poste, on ne va pas leur demander de faire 100 paquets de livraison à plus de 100 kilos en charrette ou que sais-je ?

Donc ça, je suis d'accord que les routes et les voitures doivent être utilisées par les personnes qui en ont besoin. Et concernant les parkings, à nouveau, là on fait des dons actuellement. Merci.

Mme BEAUSOLEIL (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'entends les arguments de Madame GIROUD. Et d'ailleurs, si toute alternative qui permet de limiter les gaz à effets de serres et la pollution atmosphérique est positive, c'est vrai qu'on a des doutes sur le transfert complet à la voiture électrique pour tout ce qu'a présenté Madame GIROUD.

Moi, j'aurais souhaité personnellement proposer un amendement. C'est-à-dire de supprimer la deuxième invite qui est dit « d'encourager la réalisation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur notre commune », et de garder seulement la première qui propose d'étudier la possibilité d'installations de bornes de recharge pour véhicules électriques dans les parkings communaux.

Parce que la deuxième, à mon sens, est trop large. Elle encourage le fait qu'on puisse mettre des bornes partout sur le domaine public et puis de finalement d'élargir encore l'emprise de la voiture sur notre domaine public. Je pense que ce n'est pas sa vocation, ni pour l'avenir, ni pour maintenant.

Par contre, comme vous l'avez aussi dit, les voitures qui resteront, c'est important qu'elles puissent... qu'on puisse avoir les infrastructures pour le passage à l'électrique pour les personnes qui doivent les utiliser et pas pour tout un chacun qui peut utiliser un autre type de transport non polluant doux.

Donc voilà, je souhaiterais l'amender de cette façon en supprimant la deuxième invite, afin que le CA puisse répondre à cette motion en voyant si c'est une bonne idée d'installer des recharges de véhicules électriques dans les parkings communaux. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je me réjouissais que les Verts se disent « tiens, que la voiture ça existe encore ». Mais je vois qu'au sein de chez vous, vous n'êtes pas tout à fait d'accord.

Je pense qu'il est très clair qu'il faut imaginer et vivre avec la voiture. La voiture ne va pas disparaître, comme le vélo ne va pas disparaître. Je vous rappelle que quand on a inventé la voiture, tout le monde disait que le vélo allait disparaître. Le vélo est encore là en 2024, bientôt 2024.

Mais je pense qu'il faut évoluer avec notre temps. Et je pense que cette motion elle n'est pas bête. Elle est bien. Donc dans le sens d'avoir des bornes électriques, ça favorise évidemment quand on voit en Norvège ce qui se passe et que le fait qu'il y ait beaucoup de bornes électriques et bah, vous avez beaucoup de voitures qui peuvent profiter de ce système. Je pense que ça c'est une réalité qui est bonne à suivre.

Ensuite, je pense qu'aussi qu'il ne faut pas dire que les gens vont venir et vont se charger gratuitement. Ça prend une demi-heure à une heure pour charger la voiture selon l'exposé des motifs, d'ailleurs c'est très intéressant, parce qu'on voit que Monsieur Elon MUSK a vendu plus de 5'000 Tesla en Suisse. Il doit être super content.

Ça, je pense que la personne qui vient charger sa voiture, elle va profiter du commerce à Onex et aux alentours. Si vous avez une dizaine de frontaliers qui partent en France puis qui se rendent compte qu'ils n'ont plus de batterie à Onex, bah ils seront forcés de consommer à Onex pendant en tout cas une demi-heure ou une heure.

Donc je ne pense pas qu'il faut simplement dire que c'est gratuit. Je pense que ça peut encourager certaines personnes à découvrir des lieux sur Onex qui n'auraient même pas eu l'idée parce qu'ils se sont arrêtés pour charger leur voiture.

Après, au niveau de l'amendement, je suis assez d'accord avec Madame BEAUSOLEIL. Parce que le point 1 suffit au fait d'étudier la possibilité d'installer des bornes. Si on étudie déjà la possibilité d'installer des bornes, ça va de toute façon encourager à la réalisation de bornes.

Donc oui effectivement, je pense que... moi en tout cas personnellement, oui, le groupe MCG je ne sais pas, je n'ai pas encore regardé avec Monsieur FUSCO. Mais je pense qu'on est assez d'accord là-dessus. Merci, Monsieur le Président.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Oui, je vais commencer le plus récent, donc l'amendement. Je vous rejoins volontiers, Madame BEAUSOLEIL, il n'y a pas de problème pour moi pour que la Commune ne fasse pas promotion des bornes de recharge de la voiture électrique.

C'est pour moi une infrastructure qui doit exister, mais après c'est vrai que c'est un choix politique de promouvoir ou pas. Et là je peux vous rejoindre. Donc je voterai l'amendement.

Également, Monsieur AMBORD, je vous remercie pour votre figure de style, cette belle litote. Et de féliciter notre motion. Je suis assez d'accord avec ce que vous avez dit globalement.

Je constate Madame GIROUD que vous êtes d'accord aussi. Il y a des gens qui vont utiliser la voiture et donc ça va parce qu'elle est électrique. Vu que les voitures à combustion vont être interdites à la fabrication, je ne sais plus la date, mais dans les 12 prochaines années.

Par contre, votre partie sur la production est complètement hors de propos. Ici, on est en train de discuter de sujets communaux. On n'a aucun pouvoir sur la façon dont sont produites et extraites les matières premières dont les véhicules sont produits. Donc on ne peut pas se prononcer là-dessus pour moi. Voilà.

Je ne vais pas me répéter. Donc je vais arrêter ici. Je pense que j'ai déjà tout dit. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai juste une petite question au Conseil administratif pour clarifier la chose. Est-ce que les bornes qui sont sur le parking de la piscine sont gratuites ou pas ? Merci.

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors comme ça, spontanément... ah bah voilà, elles sont payantes, limitées dans le temps. Et voilà, et puis il y a aussi deux bornes à la salle communale et elles sont payantes.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je pense que je n'ai rien à cacher. Tout le monde doit savoir que, personnellement, je suis contre les véhicules électriques, pour les avoir utilisées en tant que mécanicien déjà.

Mais il faut quand même comprendre que la voiture électrique, c'est quand même plus ou moins l'avenir, puisque tout le monde doit aller dans ce sens. Mais si on veut aller dans ce sens, il faut aussi comprendre que les véhicules doivent être rechargés. Si vous prenez un véhicule thermique, s'il n'a pas son diesel ou son essence pour faire son plein, comment est-ce qu'il va aller de l'avant ?

Un véhicule électrique c'est exactement la même chose. Mais quelqu'un qui fait le plein de son véhicule électrique, ça rapporte aussi de l'argent à la Commune, puisque ce n'est pas complètement gratuit.

Raison pour laquelle, moi je soutiendrai donc le projet tel quel. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Peut-être deux éléments par rapport à ça... c'est hier, on était en train de regarder exactement au niveau du Parlement Fédéral, il y a eu un vote assez clair, 134 contre je ne sais plus combien, non 135 contre 34, pour financer l'installation des bornes de recharge dans les immeubles d'habitation, des entreprises et sur les parkings publics.

Ça avait été refusé en septembre, une enveloppe de 180 millions. Mais par contre, le National s'occupe de ce sujet et donc on est bien dans une volonté assez claire de la Confédération d'encourager l'installation de bornes de recharge, en tout cas dans les équipements publics, etc.

Donc avant de se précipiter, faudrait déjà voir si on peut avoir des sous. Parce que ça serait peut-être intéressant de savoir si ça peut être financé cette installation de bornes dans les parkings publics par la Confédération. Donc ça, je pense que c'est la première remarque à faire.

J'ai oublié de dire que c'était une bonne idée d'en discuter et je remercie Monsieur HALDI d'avoir posé le problème sur la table. Donc sur le principe, oui, après il faut voir si on peut avoir un financement de la Confédération, c'est très bien.

Et puis je dirais que, en tout cas pour la première partie, le premier alinéa qui prévoit d'étudier ça sur les parkings communaux, c'est très bien. Mais il faudrait déjà, à mon avis, aussi faire un inventaire, parce qu'il y en a quelques-unes. Il n'y en a pas énormément. Il y a

quelques bornes qui sont déjà installées. De savoir comment elles sont utilisées. Est-ce qu'elles sont vraiment utilisées de façon optimum ?

On parle des fois de gens qui squattent les bornes parce que voilà ils s'arrangent pour rester des heures sur une borne de recharge et après de se faire remplacer par un petit copain qui habite dans le même immeuble, etc. et puis ça bloque complètement l'accès à la population ou en tout cas en général. Donc ça, c'est aussi quelque chose à clarifier avant de multiplier les bornes.

Il faut déjà voir comment elles fonctionnent. Si c'est adéquat de réglementer ou de voir comment on peut faire pour que ça soit accessible au plus grand nombre. Donc voilà, je ne veux pas ajouter, mais en tout cas, sachez que c'est quelque chose qui est dans l'air du temps effectivement.

Et juste peut-être, oui, peut-être pour répondre à Madame GIROUD, je suis un peu étonné qu'elle soit vent debout contre les bornes parce que voilà les Verts ont clairement dit qu'ils soutenaient, faire de la place aux véhicules électriques, en lien avec la mobilité que les Verts défendent à Genève.

Donc ils ne sont pas du tout contre les bornes. Il y a même ici, je cite un passage « installation de bornes de recharge n'utilisant que du courant renouvelable ». Bon évidemment, là ce n'est pas de notre ressort de faire le courant renouvelable, ce sont les SIG. Généralement, ils fournissent du courant renouvelable.

Donc je ne vois pas où est l'incompatibilité, même avec la docta verte de discuter de bornes de recharge pour des véhicules électriques. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors, juste pour une petite information, en Suisse, il y a plus de 3'000 bornes électriques qui appartiennent au groupe Shell. Alors bon, déjà ça n'appartient pas du tout... enfin le revenu des recharges ne revient pas du tout à la commune, mais revient donc à un groupe pétrolier. Je vous laisse penser ce que vous voulez de cela.

Ensuite, concernant la production Monsieur David MOSCHELLA, et aussi un peu pour répondre à Monsieur SUCHET, je ne suis pas contre la voiture ni contre la voiture électrique. Je suis juste contre l'encouragement d'acheter et de consommation à outrance de la voiture telle qu'elle est présentée et dans la motion, et telle qu'elle nous est présentée actuellement. Merci.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. J'ai pris deux-trois notes. Je vais être assez bref, j'espère. Sur la question d'accès, alors c'est clair qu'effectivement il y a toujours des petits malins partout. Mais la multiplicité des points résout ce problème d'accès, c'est-à-dire que plus on a de points, moins on a de gens qui vont squatter les bornes.

Comme nous l'a dit notre conseillère administrative par la voix de notre secrétaire générale, les bornes sont payantes donc on a entendu un argument de gratuité, ça n'a pas lieu d'être. Et elles sont aussi limitées dans le temps, donc ça résout un problème.

Effectivement, on peut dire qu'en avoir deux dans le parking de la Mairie et deux dans le parking de la piscine, c'est suffisant pour une commune de 18'000 habitants. Oui, bon, c'est un avis. Moi je pense qu'effectivement il faut se préparer avec des infrastructures

pour pouvoir répondre à la demande de mobilité électrique, et ça, pour les privés comme pour les professionnels.

Je rappelle qu'on a cité la Poste. La Poste, je suis désolé, mais aujourd'hui et depuis longtemps déjà, c'est entièrement fait en électrique. Et même les postes privées utilisent des camionnettes électriques.

Alors je ne veux pas faire le débat de ceci ou de cela, j'entends cette question d'amendement. Alors, dans mon esprit, ce n'était pas l'idée de multiplier sur le domaine public des bornes de recharges dans toutes les rues comme on mettrait des parcomètres à une époque.

Non, l'idée c'était d'avoir une croissance des points de recharge de manière contrôlée, mesurée, pas n'importe où, mais disons de l'étudier et de la faire de manière sensée. Maintenant, si vous voulez amender, on dit qu'il n'est jamais trop tard pour amender, amendons le premier ou la deuxième invite. Ça ne me pose pas de problème.

Ce que j'aimerais, c'est qu'on lance l'idée d'accroître les possibilités de recharge électrique sur notre commune. Je vous remercie.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors concernant la Poste en voitures électriques, on voit qu'ils n'ont pas de problème de recharge, donc pourquoi est-ce que nous, on devrait financer ou s'occuper d'un partenaire privé ?

Ensuite, 18'000 habitants, pas 18'000 habitants peuvent conduire. Déjà, il y a tous les enfants qui n'ont pas le permis, il y a des gens comme moi, qui n'ont pas non plus le permis de conduire. Donc je ne vois pas pourquoi mes impôts, puisque j'en paie, devraient financer les recharges de bornes électriques à une minorité qui a les moyens de se payer des Tesla qui ne sont pas les voitures les moins chères du marché. Merci.

Le Président (S) : Merci, Madame GIROUD. Monsieur AMBORD, vous avez la parole. J'attire juste votre attention sur le fait, pas de Monsieur AMBORD, mais de l'ensemble de cette assemblée, que ça fait presque 30 minutes qu'on débat sur cette motion. Donc voilà, Monsieur AMBORD, vous avez la parole.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je vais être bref. Madame GIROUD, vous êtes bien contente quand on vous amène, je ne sais pas comment vous passez vos commandes, mais quand vous recevez des commandes, il y a bien des voitures ou des camions qui viennent vous les amener.

Donc à un moment donné, voilà. De toute façon, on n'arrête pas le progrès. Et ça, ça représente le progrès. Merci.

M. D'ARCANGELO FRANCO (S) : Merci, Monsieur le Président. Bon, je ne vais pas rentrer en détail sur ce débat. De toute façon je pense qu'il a déjà été fait. On est ceci dit beaucoup plus sensible à ceux qui sont contre la motion qui a été faite. Je pense notamment au fait d'occuper abusivement les bornes, par exemple, comme l'a souligné Monsieur SUCHET.

La question de la production des batteries, elle ne nous désintéresse pas, dans la mesure où nous, on participe après, en mettant à disposition des bornes à accroître la production de ces dites batteries.

Donc effectivement, on n'a peut-être pas de pouvoir sur ce qui se passe dans les autres pays, mais on a du pouvoir sur ce qui se passe ici.

Ensuite, pour la question d'aller à Perly ou d'aller ailleurs, etc., déjà essayons de régler le cas de notre commune pour en faire une commune accueillante et pour que les gens aient envie de venir ici et pas que ça soit juste une commune de transit ou de passage et que finalement il n'y ait pas grand-chose à faire ici qui justifierait notre départ de cette commune.

Enfin, pour la question de l'Office du tourisme de Monsieur AMBORD, qui propose de mettre des bornes pour attirer les gens ici à Onex, OK. Et finalement, pour Monsieur MOSCHELLA qui se prend pour l'État et qui nous dit ce que l'État doit faire, OK aussi. Merci beaucoup. Donc on va refuser cette motion.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref. Madame GIROUD, nos impôts ils financent tous des choses pour lesquelles on n'a pas personnellement l'usage. C'est normal. Je finance l'école, je n'ai pas d'enfants, donc...

Le Président (S) : Merci. La parole n'étant plus demandée, je vais donc mettre l'amendement de Madame BEAUSOLEIL au vote. Donc cet amendement demande de supprimer l'alinéa 2 de la motion. Je vais donc lancer la procédure. Celle-ci est lancée.

Par 20 oui, 3 abstentions et 3 non, l'amendement de Madame BEAUSOLEIL est accepté.

L'amendement du projet de motion 413 est accepté par 20 oui, 3 non et 3 abstentions (26 votants)

Le Président (S) : Nous allons donc passer au vote de la motion amendée. Et je vais demander au 1^{er} secrétaire, Monsieur AMBORD, d'en faire la lecture. Vous avez la parole, Monsieur AMBORD. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 16 oui, 0 abstention et 10 non, la motion qui concerne les bornes de recharge pour le trafic motorisé individuel amendé est acceptée.

Le projet de motion 413A est accepté par 16 oui et 10 non (26 votants)

Motion 413A dont la teneur est la suivante :

« Vu le transfert modal en cours de réalisation

Vu le succès rencontré par la Norvège dans ce domaine

Vu la nécessité de développer l'offre des infrastructures pour répondre à la demande

Vu l'inégalité actuelle pour les citoyens ne disposant pas de possibilités d'accès

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du groupe Echo-Verts-libéraux et du groupe Les Vert.e.s.

LE CONSEIL MUNICIPAL

d e m a n d e

par 16 oui et 10 non

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

1. *D'étudier la possibilité d'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques dans les parkings communaux. »*

* * *

10) Mesures provisoires piétonnes [projet de motion 414]

Le Président (S) : S'agissant d'un nouvel objet, y a-t-il des oppositions à l'entrée en matière ? [Silence]. Non. Nous pouvons donc entrer au débat sur le fond. Monsieur HALDI, vous avez la parole.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors, les premiers échanges sur cette motion ont eu lieu en janvier 2022. On en a beaucoup discuté avec le PS dans l'idée de faire une motion Verte/PS.

Et puis, si on était prêt avec quelque chose de sensiblement pareil ce printemps, ça a tardé. Ça a eu différents... on a eu des difficultés à se mettre en ligne de mire. Raison pour laquelle elle est déposée au nom de mon parti uniquement. Et je salue la collaboration du PS sur cet objet. Elle est déposée telle qu'elle a été sur les dernières discussions que nous avons eues.

Quelle est l'idée qui est derrière cette motion ? L'idée de base, c'est de rendre la rue aux piétons. Mais il y a aussi une autre idée qui est derrière, c'est qu'aujourd'hui, on interdit la voiture. Il y a pas mal d'ayatollahs assez forts pour interdire. Et l'idée d'interdire n'a pas de sens si on ne propose pas quelque chose.

Et l'idée de cette motion c'est de montrer ce que la rue peut être, qu'elle peut être différente et qu'on peut se la réapproprier. Alors ce n'est pas différent de ce qui a été fait à Carouge, ce n'est pas différent de ce qui a été fait en Ville de Genève. Et ça fonctionne.

C'est-à-dire que légalement, la Commune a le droit, sur des axes qui ne sont pas des axes prépondérants, sur les axes où il n'y a pas les TPG, sur des axes pour une multiplicité de raisons a le droit de prendre des mesures provisoires pour une durée déterminée, ça peut être un jour, trois jours, ça peut être trois semaines, trois mois. Je ne crois pas que ça aille au-delà de trois à six mois, peut-être un an. Mais enfin, j'ai un blanc là-dessus.

L'idée c'est de dire « testons quelque chose et regardons ce qui se passe ». Donc ça permet de regarder à des endroits où il y a du trafic de transit. Que fait-on si on empêche les voitures de passer à ce point-là ? Ça peut être de se mettre une fois pour toute d'accord sur des aménagements pour lesquels on n'arrive pas à prendre une décision.

Parce que je peux comprendre que des gens qui veulent continuer à passer par la rue des Deux-Églises ne veulent pas la voir fermée parce que le jour où elle est fermée, elle est fermée.

Avec une mesure provisoire, on la ferme pour un temps donné, puis on fait le bilan. Et c'est la raison pour laquelle, dans l'annexe, je vous ai proposé quatre endroits, un que je trouve particulièrement intéressant, devant une école, qui n'a pas lieu d'être, qui était un raccourci à voitures et l'est toujours d'ailleurs. Est-ce qu'il veut continuer à l'être ? Un axe sur lequel on pourrait couper un transit.

Et puis des choses sur lesquelles, en fait, on peut essayer de réapproprier l'endroit. Alors, j'ai déjà entendu que la patinoire, ce n'est pas écologique, etc. mais finalement, de nouveau, c'est une question de balance.

On est prêt à injecter ou à sacrifier un petit peu d'énergie, en l'occurrence pour faire du froid, et se rendre compte que tout d'un coup cette place-là elle est utile, elle est sympa, elle a un sens. Alors ça vaut la peine, parce que sur le bilan global, on est gagnant.

Peut-être je ne vais pas m'étendre plus en avant. Je vais vous laisser débattre et puis je me permettrai de revenir plus tard. Merci.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Donc avec Madame BRAUNSCHWEIGER, nous avons également travaillé sur une motion similaire et nous profitons du droit d'initiative pour vous proposer notre motion, qui est un peu moins folklorique, un peu moins énergivore que celle de Monsieur HALDI. Merci.

Elle vous la distribue, donc vous pouvez en prendre connaissance. Et j'en profite aussi, juste une question. En fait, la motion n'est pas de rendre la rue aux piétons, mais de rendre la rue aux voitures électriques. Merci.

Le Président (S) : Donc je vous laisse distribuer cette motion, afin que le reste de ce Conseil puisse en prendre connaissance. Et on va continuer le débat pendant ce temps. Madame MASE, vous avez la parole.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Monsieur HALDI, j'ai une question. Lorsque vous proposez, même pour des mesures provisoires, de fermer certains tronçons par lesquels, par exemple, ne passent pas les transports publics, de les fermer à la voiture, est-ce que vous entendez aussi les fermer aux ambulances, aux voitures de la police, par exemple ? Merci.

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Alors on a lu cette motion avec grand intérêt et puis on a réfléchi, ça nous arrive de temps en temps, même si y'en a qui en doutent, parce qu'elle nous intéresse en fait.

On y trouve juste qu'il manque dans cette motion et dans les invites et c'est pour ça qu'on va proposer un amendement. Il manque... on ne parle pas des Onésiens dans cette motion. On parle de l'analyse des espaces routiers, de mise à l'essai de mesures provisoires sur des tronçons routiers. C'est très bien.

Mais on ne parle pas des humains, des Onésiens. Et c'est ce qui nous manque dans cette motion qui nous intéresse beaucoup, parce que c'est vrai qu'on se plaint du trafic de transit et on ne fait jamais rien. Donc à un moment donné, il faut accepter de faire des tests et puis si c'est pas bon, c'est pas bon. Mais toujours tout refuser, ce n'est pas possible. A un moment donné, faut bien faire quelque chose.

J'y ai pensé en lisant cette motion, c'était le soir, j'habite à la rue de Bandol. Je ne vous fais pas de dessins sur ce à quoi ressemble la rue de Bandol le soir à la sortie des bureaux. Et je me suis dit « c'est très bien, mais s'ils nous ferment un petit peu plus loin, la rue de Bandol et puis la rue des Bossons, plus personne ne l'approche ». Et j'arrive à imaginer que d'autres tronçons doivent être pareils en périphérie.

Donc, j'ai eu envie d'ajouter une invite, c'est l'invite numéro 2, donc de repousser l'invite numéro 2 au 3 et de ne pas la toucher et de mettre en invite numéro 2, de mettre « Une attention particulière doit être mise concernant les bordiers, par la pose par exemple de panneaux bordiers seuls autorisés ».

C'est juste un exemple pour montrer l'esprit, mais peut-être qu'il faudrait mettre des bordiers autorisés sur certaines rues périphériques ou tout au moins y songer si on veut rendre le tout efficace et si on ne veut pas complètement bloquer Onex, ce qui rendrait l'essai pas très intéressant.

Et puis dans l'invite numéro 1, nous aimerions ajouter : « l'analyse des espaces routiers compatibles avec une fermeture provisoire sans entraver les lignes de transports publics, ni le trafic deux roues ». Nous aimerions ajouter cet amendement.

Autrement ce projet de motion nous intéresse beaucoup. Merci, Monsieur le Président.

M. STURCHIO (S) : Merci, Monsieur le Président. Juste pour préciser à Madame KELLER ou à d'autres, actuellement nous sommes sur le projet de motion qui vient de vous être distribué, puisqu'il a été fait application de l'article 59.3 de notre règlement, qui prévoit que nous devons d'abord débattre de cette motion avant la motion qui est à l'ordre du jour.

Donc c'est plutôt sur celle-ci qu'on vient de vous distribuer qu'il faudrait éventuellement faire vos amendements, si vous en avez toujours. Et d'ailleurs, au point 1, elle répond aussi à la question de Madame MASE, où on a clairement spécifié les véhicules d'urgence qui doivent pouvoir passer.

Et à savoir encore, je précise, qu'il n'y a pas été défini de rues. Ce sont des exemples. On attend un retour de l'administration pour savoir vraiment quels axes, ou routes, ou parties de routes seraient pertinentes à être fermées de façon temporaire, voir éventuellement pérenne. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Est-ce que Madame BRAUNSCHWEIGER et Madame GIROUD confirment que par l'article mentionné par Monsieur STURCHIO, votre motion remplace la motion actuelle ?

Le Président (S) : Merci, Monsieur MOSCHELLA. Monsieur HALDI, vous avez la parole. Je précise donc que... un instant Monsieur HALDI s'il vous plaît, je précise donc que nous débattons désormais sur la motion qui a été distribuée pour autant que tout le monde ait eu le temps d'en prendre connaissance.

Est-ce que tout le monde a eu le temps d'en prendre connaissance ? On doit juste dans les débats dans un premier temps, à mon sens, débattre sur la nouvelle motion et ensuite on débattrait sur la deuxième motion. Mais elles ne s'annulent pas, je pense. On peut voter sur les deux, je pense. Monsieur RENEVEY vient de me le confirmer.

Donc je vous propose de continuer le débat sur la nouvelle motion. Et ensuite, nous reviendrons au débat sur la première motion. Monsieur HALDI, cette fois vous avez la parole, pardon.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors sur la motion qui vient de nous être soumise, j'y ai jeté un œil en même temps que j'écoutais les débats. Alors je suis très content qu'un truc qui a traîné pendant un an, puisse avoir été fait il y a deux jours.

Quand je lis les invites, je dirais que c'est bonnet blanc, blanc bonnet. Ça ne change pas grand-chose. C'est peut-être un peu plus généraliste. On pourrait s'amuser, on pourrait amender le 1, le 2, le 3 et sortir les invites de la motion d'avant. On n'en finirait pas. On s'amuserait toute la soirée.

Moi très honnêtement, ce qui compte c'est le résultat. Ce n'est pas comment on l'obtient ou qui l'a obtenu. Donc pourquoi pas. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Merci à tout le monde d'avoir posé la question des piétons qui m'intéresse grandement dans notre commune et l'avenir des piétons.

On sait qu'on a fait des erreurs à beaucoup d'endroits dans différentes communes en faisant des zones mixtes, des trucs où on ne sait pas trop qui a le droit de passer, c'est piéton mais les trottinettes ont le droit et puis les vélos pas, et machin, etc.

Pour moi, la chose principale, c'est d'avoir des endroits dans notre commune où les piétons, les zones piétonnes sont de vraies zones piétonnes. C'est-à-dire où on peut avoir des activités en toute sécurité, que ça soit les enfants, les personnes âgées ou d'autres usagers.

Et que le fait d'avoir des propositions où on ne dit pas clairement que c'est réservé aux piétons, ça me gêne beaucoup. Parce qu'on se retrouve dans les situations qui sont écrites très bien, ma bible, la Confédération, l'Office fédéral des routes et mobilité piétonne suisse, donc c'est quand même des gens sérieux, qui font des recommandations pour justement les autorités, les gens qui aménagent les espaces, etc.

Ils montrent tout ce qu'il ne faut pas faire. Et puis ils recommandent des choses à faire. Et si je regarde juste deux exemples, ici c'est surface partagée piétons/vélos, l'aménagement de surfaces partagées piétons/vélos devrait être évité à l'intérieur des localités car la

probabilité que le différentiel de vitesse entre ces deux groupes d'usagers soit source de conflit est élevée.

Si elle devait malgré tout être réalisée, l'essentiel est de planifier avec le plus grand soin et de les aménager de manière à garantir une cohabitation détendue et sans conflits. Donc le préalable, ça c'est un premier exemple... mais le préalable, si on veut quand même faire du piéton, il ne faut pas seulement se dire où on va le faire mais comment.

Et ça c'est essentiel qu'on se mette d'accord de savoir si on veut faire du piéton, c'est du vrai piéton. Et ce n'est pas de l'anti-voitures. Parce que c'est deux choses complètement différentes. Et à mon avis, les deux projets qu'on nous propose ne sont pas assez clairs par rapport à ça.

Donc qu'on choisisse une motion ou l'autre, moi je propose un amendement qui dirait : « De prendre en compte les recommandations figurant dans le document de l'OFROU et mobilité piétonne suisse, intitulé diagnostic et aménagement piéton » pour faire des projets qui sont vraiment en faveur de la sécurité des piétons et le bien vivre ensemble dans des endroits où on n'aura pas des vélos qui passent à 45km/h, des tas de trucs dans tous les sens. Je vous remercie.

Le Président (S) : Merci, Monsieur SUCHET. Est-ce que vous pouvez préciser quelle motion ? Parce que je n'ai pas compris quelle motion vous amendez...

M. SUCHET (PLR) : Les deux, puisque dans les deux ça manque. Donc la première et si elle est acceptée, dans la deuxième si elle est remise au vote. C'est le même texte, je peux l'écrire deux fois si vous voulez.

Le Président (S) : Très bien, donc je retiens votre amendement. Si vous pouvez me l'apporter, s'il vous plaît. Monsieur RITTER, vous avez la parole.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. J'ai une question aux auteurs de cette motion qui vient de nous être donnée. L'invite numéro 1 « Mettre à l'essai des tronçons routiers en faveur des habitants », ça veut dire quoi ?

Je veux dire... on ne sait pas si on veut fermer ces tronçons. On veut les ouvrir en construisant plus de voies de circulation. Ce n'est pas précisé. Donc donnez-nous quelque chose de plus précis, parce que là mettre à l'essai des tronçons routiers en faveur des habitants, franchement moi je ne comprends pas. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Toujours aussi une question, une remarque aux auteurs du nouveau projet. Si on pouvait éviter dans les considérants les sigles et les acronymes, parce que PDGP, MZ, CM c'est quand même un document officiel.

Après, s'il est voté, donc faudrait que ça soit compréhensible pour tout le monde. Alors je comprends plan directeur des chemins pour piéton, modification de zone et Conseil municipal. Mais peut-être pas tout le monde a les références, quoi.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Alors moi, je suis assez d'accord avec Monsieur SUCHET. On voit ce que ça donne sur la route de Chancy avec la piste cyclable qu'on a mise, qu'on a enlevée puis qu'on a vu les problèmes qu'on peut avoir.

D'ailleurs, quand il y a le marché à la place des Deux-Églises entre les deux églises, et bien on voit bien qu'il y a un service de sécurité qui est là. Pourquoi ? Pour vérifier qu'il n'y ait pas des gens qui viennent traverser en trottinette ou à vélo. Si c'est le cas, on vous dit simplement et aimablement de descendre de votre véhicule pour pouvoir, voilà.

Donc c'est clair que si on fait une place piétonne et puis que cette place piétonne elle marche, il est indispensable que ce soit piéton, pas vélo, pas trottinette, pas de véhicules quoi. Je veux dire à pied.

Ensuite, je trouve super cette initiative qu'on s'intéresse un minimum à la population, parce que je vais vous dire une chose. La population n'est pas au courant ou très peu est au courant qu'on va fermer cette place entre les deux églises. Faites votre sondage, allez demander à la population. Ah non, mais comment ça, c'est un scandale et tout...

Vous verrez que les gens sont « oulala il ne faut pas fermer ». C'est un axe important. Donc je pense qu'il est très très bon de poser ce genre de motion pour demander à la population de voir, de toute façon vous fermez ça pendant une semaine ou trois semaines, ça suffira. Pas besoin de faire six mois ou une année.

En trois semaines, vous verrez le nombre de plaintes que vous allez avoir parce que les gens ne peuvent plus passer, ne peuvent plus aller à Bernex. Pardon ? Parce que oui, mais parce que moi, c'est ce qui m'intéresse. Je vous parle de la Place des Deux-Églises, parce que ça fait partie de vos annonces de fermer la Place des Deux-Églises pour faire une belle place piétonne, etc. très bien. Merci, Monsieur le Président.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors moi je rejoins mais totalement Monsieur SUCHET. Je suis fondamentalement contre la mixité. En tant que cycliste, de voir des enfants qui lâchent la main de leurs parents et puis qui tout d'un coup débarquent sur les pistes cyclables, c'est quelque chose qui moi ne me convient pas et puis m'effraie.

Et je comprends bien qu'en face la personne ne soit pas non plus à l'aise avec ça. Donc pour moi, c'est évident que je soutiendrais cet amendement parce que vraiment, c'est les piétons d'un côté, les cyclistes de l'autre, les trottinettes et les voitures ailleurs.

Je veux dire chacun sa place. Et puis, il ne faut pas mélanger les torchons et les serviettes comme on dit.

Ensuite, pour répondre à Monsieur RITTER, dans l'exposé des motifs, on parle de création d'espaces verts et conviviaux, diverses activités et ça, c'est à voir et à discuter avec l'administration. Ça pourrait être soit juste des bancs, soit quelque chose de temporaire ou même un beach volley éventuellement, mais pas au bord d'une route, on va le dire.

Et on ne parle absolument pas de la Place des Deux-Églises dans notre exposé des motifs. Donc je ne sais pas si quelqu'un à quelque chose à ajouter. Merci.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas répéter ce que Madame GIROUD vient de dire. J'avais les mêmes remarques par rapport à

Monsieur SUCHET. Je soutiendrai également l'amendement car il est vrai que comme vous dites des ratés et qu'on souhaite en fait créer des espaces de convivialité.

Et laisser aussi le soin au Conseil administratif de peut-être nous aiguiller sur les meilleurs endroits où peut-être il y a un public qui serait intéressé à utiliser des équipements temporaires sur ces espaces-là.

Par rapport à Monsieur MOSCHELLA, je comprends tout à fait votre réflexion sur les acronymes. Mais il me semble que vous êtes à la Commission d'urbanisme et que ces projets vous ont été présentés maintes et maintes fois. Mais je trouve que c'est pertinent pour les personnes qui ne sont pas élues. Et voilà.

C'en est tout pour moi. C'est vrai qu'on n'avait pas parlé de la Place des Deux-Églises plus spécifiquement. Après il est vrai que de façon... de manière générale, cette motion elle vise à donner ce qu'on pourrait donner... voir ce qu'on pourrait faire.

Et à laisser un peu, grâce à l'urbanisme comme on l'explique, de pouvoir donner à voir ce qu'on pourrait faire et puis si ça marche tant mieux, et puis si ça ne marche pas, tant pis. Mais voilà, ça peut aussi désamorcer certains débats en donnant à voir sur... par exemple des vacances scolaires, etc. et de tester un peu comment réagit la ville. Comment réagissent les habitants, selon ce qu'on leur propose.

Il y a aussi des notions de concertation qui peuvent être intéressantes par rapport à ça. Donc voilà, c'est ce qu'on propose ce soir. Merci.

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors juste sur deux points. Sur l'amendement de Monsieur SUCHET, enfin du PLR, en fait, je suis d'accord. Il y a une vraie nécessité à rendre la rue aux piétons. Et c'est vrai qu'on est peut-être passé à côté, en tout cas dans les invites, le fait de parler des piétons. Donc oui pour la proposition de cet amendement.

Et puis je profite en fait pour répondre à Madame MASE, qui nous a posé une question. Et qui finalement s'oppose dans les deux cas en fait, que ce soit pour la motion de l'un ou la motion de l'autre et de l'amendement.

Dans le cadre des mesures provisoires, ce qui se passe, c'est que comme pour un chantier, on fait un rendez-vous de police. Et dans le rendez-vous de police, on décrit où sont les axes d'intervention pompiers, polices et ambulances et également entretien, parce qu'il y a aussi les gens qui balaient, les balayeuses, etc.

Et donc du coup, ça, c'est défini dans le cadre de l'endroit où on décide de faire une mesure provisoire. Et donc du coup, ça n'intervient pas au niveau des services d'urgence, ça n'a aucune espèce de changement, parce qu'ils ont toujours la possibilité d'accéder partout.

Et ils tiennent compte, parce qu'ils ont un briefing en fait pour tous les chantiers, pour tous les endroits où ils peuvent passer, ils ne peuvent plus passer, doivent passer par ici ou doivent passer par là. Donc voilà, ça, c'était une chose.

Et puis, il y a peut-être juste quand même un truc qui me dérange dans la motion qui est proposée, c'est la question de faire les essais pendant les vacances. Il faut quand même être conscient d'une chose, pendant les vacances, nous n'avons pas le même trafic que toute l'année.

Alors c'est clair que ça va peut-être diminuer les impacts, mais ça donne une vision qui n'est pas exactement réelle. Je pense qu'il faut choisir les moments où on le fait et ça, on peut laisser et faire confiance aux professionnels pour choisir où, quand et comment ils le font. Et ça, c'est le sujet de base. Et je pense que les vacances, ça ne sert à rien. Merci beaucoup.

M. FUSCO (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Je ne suis pas complètement contre ce projet, mais toutefois, je vous invite à lire le livre, donc le DCR, droit sur la circulation routière, avant de prendre une décision parce que vous allez apprendre beaucoup de choses et puis vous verrez qu'on ne peut pas faire tout ce qu'on veut. Merci.

M. MOSCHELLA (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Madame BRAUNSCHWEIGER, je me permets de vous répondre. Premièrement, ce n'est pas moi qui suis à la Commission de l'urbanisme, mais c'est hors de propos.

Deuxièmement, ma question, ma remarque concernant les abréviations n'était pas destinée aux conseillers municipaux, mais au public en fait, et aux annonces officielles qui sont faites suite au vote des projets. Il faut que ça soit compréhensible par tout le monde. Donc je pense que dans ce sens-là, il faut éviter les abréviations.

Le Président (S) : Merci Monsieur MOSCHELLA. La parole n'étant plus demandée, je vais vous soumettre au vote l'amendement de Monsieur SUCHET. Donc qui consistait à rajouter en alinéa 4 de la motion de Madame BRAUNSCHWEIGER et de Madame GIROUD.

Donc cet amendement demande à ce que le Conseil municipal demande au Conseil administratif alinéa 4 « De prendre en compte les recommandations figurant dans le document de l'OFROU en mobilité piétonne suisse, intitulé diagnostic en aménagements piétons ».

Est-ce que j'ai été fidèle dans la traduction de votre amendement ? Donc je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 21 oui, 5 abstentions et 0 non, l'amendement de Monsieur SUCHET est accepté.

Le premier amendement du projet de motion 415 est accepté par 21 oui et 5 abstentions (26 votants).

Le Président (S) : Je vais donc passer à la mise au vote, après que Monsieur le 1^{er} secrétaire l'a lu, de la motion de Madame GIROUD et de Madame BRAUNSCHWEIGER. Monsieur AMBORD, vous avez la parole pour en lire l'intitulé. [Lecture]. Merci Monsieur AMBORD. Je vais donc lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 15 oui, 5 abstentions et 6 non, la motion de Madame BRAUNSCHWEIGER et de Madame GIROUD amendée est acceptée par ce Conseil municipal.

Le projet de motion 415 est accepté par 15 oui, 6 non et 5 abstentions (26 votants).

Motion 415 dont la teneur est la suivante :

« Vu la réponse donnée à la motion 366 « rues et zones piétonnes »

Vu le PDCP

Vu la MZ Onex-centre

Vu la multiplication des mesures provisoires de mise à l'essai en faveur des piétons

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat pour réduire la vitesse des rues en milieu urbain

Vu la motion 412 « Pour augmenter la place de la nature et assainir les zones de chaleur dans la commune »

Vu les différentes délibérations et motions votées par le CM visant une requalification des espaces publics

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition des groupes des socialistes et des vert.es

LE CONSEIL MUNICIPAL**d e m a n d e**

par 15 oui, 6 non et 5 abstentions

AU CONSEIL ADMINISTRATIF

- 1. Mettre à l'essai des tronçons routiers en faveur des habitants sans entraver les lignes de transport public, et les véhicules d'urgence.*
- 2. Profitez des vacances scolaires pour créer des espaces pour les enfants*
- 3. Pérenniser ou renouveler les installations selon les résultats*
- 4. De prendre en compte les recommandations figurant dans le document de l'OFROU en mobilité piétonne suisse, intitulé « Diagnostic et aménagements piétons »*

* * *

Le Président (S) :

Monsieur HALDI, nous allons donc pouvoir enchaîner la discussion sur votre motion. Mais au regard de votre intervention, sachant que pour vous, de ce que j'en ai compris les deux motions se complètent. Est-ce que vous souhaitez éventuellement retirer votre motion ?

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Non, je ne vais pas retirer cette motion. Je pense que c'est important qu'on en parle et puis ça ne mange pas de foin de la voter. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Alors je vais déposer le même amendement que pour la précédente, mais avec un 1 en plus. C'est-à-dire que l'alinéa 2, je propose de remplacer l'alinéa 2 par le texte suivant : « La mise à l'essai de mesures provisoires sur des tronçons routiers en faveur des piétons dans la cité d'Onex ».

C'est dans le même état d'esprit. C'est de dire que c'est vraiment quelque chose de piéton. Et puis le deuxième, l'alinéa 3 c'est le même qu'avant « De prendre en compte les recommandations figurant dans le document de l'OFROU et mobilité piétonne suisse intitulé diagnostic et aménagement piétons ».

Mme KELLER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Enlever mes amendements et laisser ceux de Monsieur SUCHET. On ne va pas tous dire la même chose avec d'autres mots. On ne va pas s'en sortir sinon. Donc laissez juste les deux amendements de Monsieur SUCHET, virez les miens. Sinon, c'est trop compliqué. Merci.

Le Président (S) : Très bien, donc je prends bonne note de votre remarque. Vous retirez vos amendements. Et Monsieur SUCHET, si vous le voulez bien, vos deux amendements, je les présenterai en un seul amendement. Je les ferai voter groupés.

Donc s'il n'y a pas de prises de parole, je vais passer à la procédure de vote concernant l'amendement de Monsieur SUCHET et donc vous le lire au préalable.

L'amendement de Monsieur SUCHET demande à ce que l'alinéa 2 soit modifié comme suit : « La mise à l'essai de mesures provisoires sur des tronçons routiers en faveur des piétons dans la cité d'Onex ». Alinéa 3 : « De prendre en compte les recommandations figurant dans le document de l'OFROU et mobilité piétonne suisse intitulé diagnostic et aménagement piétons ».

La procédure de vote est lancée.

Par 22 oui, 3 abstentions et 0 non, l'amendement de Monsieur SUCHET est accepté.

L'amendement du projet de motion 414 est accepté par 22 oui et 3 abstentions (25 votants), une personne n'ayant pas voté dans la salle

Le Président (S) : Nous pouvons donc maintenant passer au vote sur la motion amendée. Je vais donc demander à Monsieur le 1^{er} secrétaire d'en faire la lecture. [Lecture]. Merci, Monsieur AMBORD. La procédure de vote est lancée.

Par 15 non, 9 oui et 2 abstentions, la motion de Monsieur HALDI amendée est refusée.

Le projet de motion 414A est refusé par 15 non, 9 oui et 2 abstentions (26 votants)

11) Fondation immobilière de la Ville d'Onex - Budget 2024 (projet de résolution 260)

Le Président (S) : Je vais donc vous soumettre l'entrée en matière, puisqu'il s'agit d'un nouvel objet. Y a-t-il des oppositions à celle-ci ? (Silence). Non. Nous pouvons donc rentrer dans le débat. Je donne la parole à Monsieur RENEVEY.

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Je serai bref. Le budget 2024 est en droite ligne avec les budgets précédents. Peut-être juste de mettre en exergue deux points qui me semblent particulièrement intéressants dans ce budget 2024.

Le premier concerne, vous vous souvenez au mois de juin lorsque j'avais présenté les comptes, nous avons parlé effectivement de ces valeurs d'immeubles dont la valeur avait largement baissé. Et ce qui grevait d'un point de vue comptable les comptes.

Donc il avait été décidé, effectivement, de prendre en compte chaque année un certain nombre de valeurs d'immeubles, ce qui sera fait effectivement dans le budget 2024. Donc nous allons aller dans ce sens-là, donc en faisant estimer deux immeubles et ainsi de suite. Donc pour justement diminuer un peu ce yoyo de ces valeurs d'immeubles. Ça, c'est le premier élément.

Et le deuxième élément qui me semble intéressant aussi à relever, c'est qu'il est prévu une réflexion globale sur les immeubles François-Chavaz où, comme vous le savez peut-être, ce sont des immeubles qui sont effectivement très vieillissants dans un périmètre qui pourrait être plus urbanisé.

Et qu'il s'agit pour nous de lancer une étude en 2024 pour réfléchir à une éventuelle démolition et reconstruction qui aurait quelques avantages puisque ça permettrait d'une part d'augmenter le nombre de logements dans ces immeubles, ce qui permettrait d'améliorer évidemment l'isolation phonique et thermique et de mieux utiliser le périmètre.

Et si d'aventure, ces études en 2024 montrent que ce n'est pour une raison ou pour une autre pas possible, et bien à ce moment-là nous irions effectivement sur une rénovation complète de l'enveloppe d'un point de vue énergétique sur ces bâtiments François-Chavaz.

Voilà, après le reste est vraiment dans la droite ligne de ce qui s'est fait ces précédentes années. Et donc je vous invite à soutenir à travers cette résolution ce budget 2024. Je vous remercie.

Mme BRAUNSCHWEIGER (S) : Merci, Monsieur le Président. Je vais rebondir sur ce qu'a dit Monsieur RENEVEY. Et mettre en exergue, en fait, comment certaines politiques communales qu'on décide ici dans cet hémicycle, s'imbriquent et peuvent bénéficier... peuvent être bénéfiques l'une et l'autre.

Je m'explique. On a adopté ici une modification de zone Onex-Centre. Cela peut sembler un peu abstrait et on ne peut pas vraiment sentir de façon tangible comment ça peut se concrétiser et en quoi ça peut être une chance pour notre commune.

Monsieur RENEVEY vient d'expliquer qu'on pourrait, en effet, faire une démolition/reconstruction, c'est à étudier bien sûr, sur certains immeubles de François-Chavaz. Et qu'est-ce que ça change la modification de zone Onex-Centre là-dedans ?

Ce qui change, c'est que grâce à cette modification de zone, on pourrait construire un peu plus de logements, car on peut monter un peu plus dans les gabarits. Et cela, je pense que c'est une politique qu'on doit soutenir dans une optique de transition écologique, pourquoi ?

Densifier la ville, faire la ville sur la ville comme on dit, cela nous permet de concentrer en moins de place, plus de logements, et d'éviter l'étalement urbain. En quoi l'étalement urbain peut être néfaste pour notre territoire ?

Car il rallonge les temps de trajets et peut des fois encourager l'utilisation de la voiture pour les personnes qui vont vivre de plus en plus loin, car ils n'arrivent pas à se loger car les prix des loyers à Genève sont démesurés et vous le savez.

Donc si on reprend l'exemple de Monsieur RENEVEY avec la démolition/reconstruction de certains immeubles à François-Chavaz, on améliore l'efficacité énergétique de ces bâtiments. Et je sais qu'au sein de cet hémicycle, on y est très attaché.

Par la même occasion, on pourrait augmenter le nombre de logements et loger plus de personnes peut-être qui viennent d'ailleurs d'Onex, par exemple sur le canton de Genève, et éviter ce qui arrive parfois, une fuite loin du centre de certains habitants genevois qui peuvent prendre la voiture, passer par Onex et créer du trafic de transit.

Voilà pourquoi je vous encourage vivement à voter ce projet de résolution car à Onex, nous avons une vision globale et d'ensemble de tous les impacts que nous pouvons avoir sur notre territoire.

Et je pense qu'ici, un petit exemple peut révéler beaucoup... comment dirais-je... une grande vision qu'on peut avoir pour Onex, mais aussi pour notre territoire. Donc voilà, merci.

M. ABBE-DECARROUX (PLR) : Merci, Monsieur le Président. Je vais dans la droite ligne de Monsieur RENEVEY tout à l'heure qui nous a parlé, je dirais, de la droite ligne également des années précédentes.

Je note qu'effectivement nous sommes dans une période de transition également. Et que dans le cadre du Bureau du Conseil... enfin des organes de la FIVO, nous avons estimé qu'il était sage et nécessaire de poursuivre cette ligne tout en disant qu'effectivement, je rappelle pour cet hémicycle, que la FIVO fonctionne à peu près comme une caisse de pension.

C'est-à-dire qu'elle fonctionne sur sa fortune globale et non pas par immeuble. Et qu'il faudra néanmoins faire l'analyse par immeuble pour savoir si les logements sont adaptés, mais soit trop chers, soit aujourd'hui trop bas, non pas pour nécessairement les changer, mais pour avoir une vision globale.

Et c'est dans ce contexte-là que nous avons également soutenu ce budget de la FIVO. Et je remercie du travail excellent qui se fait au niveau, je dirais, de la FIVO et de sa nouvelle direction. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (S) : Merci, Monsieur ABBE-DECARROUX. La parole n'étant plus demandée, je vais donc soumettre ce projet de résolution à votre vote après que Monsieur le 1^{er} secrétaire en ait fait la lecture. Monsieur AMBORD, vous avez la parole. (Lecture). Merci, Monsieur AMBORD. Je vais lancer la procédure de vote. Celle-ci est lancée.

Par 23 oui, 2 abstentions et 0 non, le projet de budget 2024 de la FIVO est approuvé.

Le projet de résolution 260 est approuvé par 23 oui et 2 abstentions (26 votants), une personne n'ayant pas voté dans la salle

Résolution 260 dont la teneur est la suivante :

« Vu les statuts de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, article 7, chiffre 1

Vu le budget de fonctionnement 2024 présenté au Conseil de fondation, avec un montant de Fr. 3'178'956.00 inscrit aux charges et un montant de Fr. 4'993'620.00 inscrit aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'814'664.00

Vu l'acceptation de ce budget par le Conseil de fondation en date du 13 novembre 2023

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c i d e :

par 23 oui et 2 abstentions (1 personne n'a pas voté)

- 1. D'approuver le budget de fonctionnement 2024 de la Fondation immobilière de la Ville d'Onex, pour un montant de Fr. 3'178'956.00 aux charges et un montant de Fr. 4'993'620.00 aux revenus, laissant apparaître un excédent de revenus de Fr. 1'814'664.00. »*

* * *

12) Propositions individuelles et questions

Le Président (S) : Madame SCHMIDT MESSINA, vous avez la parole.

Mme SCHMIDT MESSINA (S) : Merci, Monsieur le Président. Donc il y a plus de six mois de ça, Madame GIROUD et moi-même, nous avons fait une motion qui s'appelait l'espace d'accueil pour les enfants non scolarisés dans les lieux d'intégration. Et donc ça fait plus de six mois, et nous n'avons toujours pas eu de réponse. Ça, c'était ma première question.

Ma deuxième question, j'aimerais comprendre pourquoi au Manège et à la salle communale, il fait froid dans ces salles-là ? Les spectacles onésiens, on va dire, ou la salle

communale, on peut mieux comprendre parce que voilà, il y a besoin de la refaire. Mais le Manège, elle est plus récente. Pourquoi aussi il fait froid ? Voilà mes deux questions. Merci.

M. SUCHET (PLR) : Merci, Monsieur le Président. C'est une proposition individuelle qui n'amène pas de réponse, mais simplement la proposition c'est d'applaudir Monsieur PASQUIER pour le féliciter pour son élection et puis lui souhaiter la bienvenue comme futur conseiller administratif. Et remercier Monsieur RENEVEY pour le travail qu'il a fait ad interim. [Applaudissements].

M. HALDI (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Comme vous avez pu le constater ce soir, comment dire ça, ouais j'aimerais vous faire part de mon malaise vis-à-vis d'une forme de radicalisme que vous avez pu constater ce soir chez certains membres du groupe auquel j'appartiens.

J'entends m'en dissocier en démissionnant avec effet immédiat du groupe des Verts Onex. C'est vrai que c'est fatigant, c'est épuisant même. S'agissant de mon siège dans cet hémicycle, le conserver n'aurait pas vraiment de sens. Dès lors, je démissionnerai de mon mandat de CM au 31 décembre de cette année.

Les présentes déclarations font office de courrier recommandé. Puisque de toute façon, le texte derrière sera relu, validé et contrôlé.

Comme vous avez pu le constater, les thématiques du climat et l'écologie sont assez fortes chez moi. Et je suis convaincu de deux choses. La première, c'est qu'il n'est plus nécessaire d'être chez les Verts pour défendre ces idées. Et aussi parce que je deviens un être... je suis un petit peu moins à gauche que ce que je pensais.

Je quitte donc le CM, mais pas forcément la politique communale. Tout parti confondu, j'ai rencontré des gens très bien. Je pense qu'ils le savent. Ils savent de qui je parle. Et donc du coup, ça fait aussi que j'aurais le plaisir à recroiser et avoir des contacts avec certains d'entre vous. Je vous remercie et je vous souhaite une excellente soirée et de belles fêtes de fin d'année.

Mme GIROUD (Ve) : Merci, Monsieur le Président. Alors je vais faire ma verte écolo un peu radicale. Je l'assume. Alors voilà, moi j'aimerais vous faire part de quelque chose qui me dérange fortement en fait.

C'est que dans cette salle, nous avons l'eau courante. Et en fait, j'ai été chaque fois choquée pendant les commissions, alors je sais qu'elles sont longues et puis même ce soir d'ailleurs, c'est de voir des bouteilles d'eau plate en bouteille. Alors qu'on pourrait très bien se passer de bouteilles, mettre simplement des carafes comme nous avons là.

Donc je demande un petit peu à l'administration de faire attention. Alors, je sais qu'on n'est pas parfait, on fait tous des erreurs et des défauts. Mais voilà, si on peut faire des petits efforts notamment en supprimant tout ce qui est à usage unique, tels que les bouteilles et peut-être les plastiques ou les assiettes et des choses comme ça, alors que nous avons toute la vaisselle et le lave-vaisselle qui va avec, c'est un petit effort pas très compliqué à faire. Je vous remercie.

M. TOGNAN (UDC) : Merci, Monsieur le Président. C'est pour un peu rebondir sur comme Madame SCHMIDT MESSINA en fait, on a déposé une question écrite, la question QE126 concernant les subventions, les prestations il y a plus de 10 mois, enfin il y a 10 mois à peu près. Et on n'a toujours pas de réponse.

C'est pour vous signaler cet état de fait qui est un petit peu récurrent. Merci, Monsieur le Président.

Mme MASE (UDC) : Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Monsieur du Conseil administratif, je veux vous parler d'un problème qui m'a été rapporté par une patrouilleuse scolaire, qui n'est plus en service, concernant les tenues des patrouilleuses scolaires.

Je ne suis pas au courant du problème, mais je vais vous dire ce qu'elle m'a rapporté. Alors il semble que les vestes d'hiver des patrouilleuses scolaires prennent l'eau après quelques utilisations seulement. Elles sont trempées et certaines même tombent malades à cause de ça. C'est ce que cette dame m'a dit.

Et il semble qu'un groupe de patrouilleuses scolaires, que plusieurs patrouilleuses scolaires, aient rapporté ce problème à leur chef de service et qu'elles aient demandé des vestes d'hiver qui ne prennent pas l'eau. Et le chef de service leur aurait répondu qu'il n'y avait pas de budget pour ça.

Et le deuxième problème des tenues des patrouilleuses scolaires qui m'a été rapporté concerne cette fois-ci la veste d'été qui est, d'après ce qu'elle m'a dit, synthétique et qui fait transpirer. Et de nouveau, à ce sujet, un groupe de patrouilleuses scolaires a interpellé le responsable, le chef de service.

Et dans ce cas, il leur aurait dit qu'on ne peut pas changer les vestes d'été. Alors j'aimerais savoir s'il y a un problème à ce sujet. Si vous êtes au courant ? Et si oui, ce que vous pouvez faire pour y remédier ? Ça, c'est la partie qui m'a été rapportée par la patrouilleuse scolaire qui n'est plus en service.

Ça m'amène à une question personnelle. A savoir que la commune d'Onex, dans son personnel, elle a plusieurs personnes, plusieurs employés qui travaillent en extérieur. Il y a les patrouilleuses scolaires. Il y a les jardiniers. Et il y en a d'autres.

J'aimerais savoir si tout ce monde, tous ces employés de la commune qui travaillent en extérieur, est-ce qu'ils ont tous les mêmes vestes ? Ou est-ce qu'il y a des vestes de seconde qualité pour les patrouilleuses scolaires par rapport aux autres travailleurs d'extérieur ? Merci. Externe, je veux dire les gens qui travaillent à l'extérieur, ça peut être les patrouilleuses, les jardiniers, je ne sais pas, les employés qui travaillent dehors. Merci.

M. RITTER (EVL) : Merci, Monsieur le Président. Moi, j'ai lu le Courrier le 4 décembre et on peut lire un article sur l'élection complémentaire du Conseil administratif. Et dans laquelle, Madame YUNUS EBENER est citée et parle, je cite : « début de la guerre ». Alors je voulais savoir un petit peu de quoi elle parlait.

Et puis, je suis un petit peu quand même surpris d'entendre ce terme, ce genre de propos surtout... enfin c'est une drôle de manière d'accueillir un nouveau collègue démocratiquement élu. Merci.

M. AMBORD (MCG) : Merci, Monsieur le Président. Effectivement, une alliance de droite a montré la différence. Guy SUCHET, je suis tout à fait d'accord avec vous. Donc l'union fait la force. C'est une belle perspective.

Ensuite, moi j'avais juste une question particulière au CA par rapport à la Galerie du Loup. Je ne sais pas si j'avais déjà posé la question mais je ne m'en rappelle plus de la réponse peut-être, excusez-moi.

Mais il y a des panneaux publicitaires tout autour qui sont peints, ce n'est pas des panneaux en fait, c'est carrément peint sur le mur, sur la tranche des bâtiments qui sont au-dessus du kebab, etc. Sur la plupart des panneaux, les commerces n'existent plus. Il y a encore le panneau du billard pour vous dire que maintenant c'est les vélos électriques.

Comment ça se passe au niveau de ces panneaux ? Qui est responsable de quoi ? Parce que les panneaux perdurent. Les commerces changent. Et à qui appartient cet espace de publicité en fin de compte, vu que ça a été peint avec des panneaux publicitaires ? Est-ce que c'est le locataire qui fait son activité qui doit lui-même changer ?

Est-ce qu'on lui donne la possibilité de le faire ? Ou au contraire, c'est la Mairie qui décide de mettre ces panneaux publicitaires ? Car là, c'est peint sur le mur. Donc voilà, juste une question à ce sujet. Merci.

Mme la Maire : Merci, Monsieur le Président. Je vais commencer par la réponse à Madame SCHMIDT-MESSINA. Effectivement, je suis vraiment navrée que la réponse à cette motion prenne autant de temps. Vous n'êtes pas sans savoir, je crois, que Monsieur BIANCHI, le chef du Service action citoyenne, a eu un accident cet été.

Et il était de retour qu'à la fin du mois de... même mi-octobre. Avec un certain rattrapage, mais je vous rassure nous sommes en train de chercher les réponses pour vous les apporter. Nous l'espérons au prochain Conseil municipal

Il en est de même pour la question écrite concernant les subventions des prestations. Cette réponse a également pris du retard. Par contre, je ne saurais m'engager aujourd'hui sur la date de la réponse, Monsieur TOGNAN. Nous allons regarder plus précisément et vous donner une réponse au prochain Conseil municipal.

Concernant le chauffage du Manège, vaste question, très pénible pour tous les organisateurs d'événements dans ce lieu, qui est très très difficile à chauffer effectivement. Nous avons rencontré toutes sortes de difficultés, y compris des ruptures de la ventilation qui permettent de faire tourner la chaleur.

Le Service exploitation va étudier spécifiquement ce problème parce que ça peut plus continuer. J'ai peur que ça débouche sur un investissement important parce que vraiment ce bâtiment est élevé. Et puis on hésite à prendre ce taureau par les cornes... je veux dire par là de faire ce type d'investissement, c'est un bâtiment classé.

Et ça va être très compliqué d'améliorer la situation de ce manège. Donc on va voir ce qu'on peut faire. C'est en cours en tout cas.

Enfin pour les Galeries du Loup, Monsieur AMBORD, c'est propriété privée. Donc c'est le propriétaire qui décide de remplacer les panneaux généralement, effectivement à la demande du commerçant.

Puisque j'ai la parole, ça a déjà été fait, mais j'aimerais répéter, redire nos remerciements chaleureux à Frédéric RENEVEY pour ces six mois passés au Conseil administratif, pour son expérience partagée sur son vécu à Lancy, très riche, et puis pour la bonne ambiance qui a régné durant ces mois au Conseil administratif. Merci, Frédéric. [Applaudissements].

M. RENEVEY : Merci, Monsieur le Président. Donc effectivement, pour répondre à la question concernant les tenues des patrouilleuses scolaires, donc je l'ignorais. Je vais évidemment me renseigner pour faire en sorte que ces patrouilleuses puissent avoir effectivement le confort auquel elles ont le droit pour leur travail.

Alors évidemment, ça ne sera très probablement pas moi qui vous répondrai directement. Je ferai en sorte que le nouveau magistrat ou la nouvelle magistrate puisse vous répondre directement. Mais en tout cas, je vais poser la question au Service de la sécurité pour pouvoir vous répondre.

Quant aux différentes tenues, oui, il y a bien différentes tenues. Les différentes tenues sont liées évidemment à la pratique professionnelle. En fonction de la pratique professionnelle, si par exemple on va utiliser, je ne sais pas, pour les jardiniers on a des tenues pour éviter les coupures avec des ciseaux et ce genre de choses.

Si je prends évidemment les pompiers, c'est des tenues feu et ainsi de suite. Donc chaque corps de métier effectivement a un certain nombre de tenues. Donc il n'est pas du tout anormal d'avoir des tenues différentes. Mais encore une fois, ça ne justifie pas le fait que les patrouilleuses ne puissent pas être confortables dans le cadre de leur travail. Et là, je m'engage à trouver une réponse.

Voilà et puis je profite aussi d'avoir la parole pour vous remercier toutes et tous de votre accueil. C'est vrai que j'habite à quelques mètres de votre belle commune d'Onex dont j'ai vu maintenant depuis sept mois, non pas six, toute l'activité, toute la richesse aussi. Donc j'aimerais vous remercier de votre accueil.

Et puis je garderai un très bon souvenir de cette commune d'Onex et probablement que nous nous rencontrerons étant immédiat riverain de la Ville d'Onex à l'une ou l'autre des manifestations. Merci aussi à vous toutes et tous. [Applaudissements].

Mme YUNUS EBENER : Merci, Monsieur le Président. Alors moi, je tenais à remercier Monsieur HALDI pour son investissement et les quelques mois qu'il a passés, une année et demie maintenant il me semble, mais voilà je ne suis pas sûre de ma comptabilité. Et je lui souhaite, le Conseil administratif lui souhaite une bonne continuation pour la suite et d'autres activités politiques.

Madame GIROUD, je note. Vous avez déjà fait la remarque en commission aussi. Je retiens. Je trouve que votre remarque est tout à fait pertinente. Et nous allons faire le nécessaire pour éviter dorénavant qu'il y ait des bouteilles en plastique avec de l'eau.

Monsieur TOGNAN, vous avez évoqué une motion déposée il y a plusieurs mois. Alors les motions, on ne les a pas oubliées... une question. On ne les oublie pas. C'est vraiment en fonction des priorités. On essaie de vraiment répondre, mais quand des services sont trop surchargés, ils essaient de vraiment d'aller de l'avant avec le quotidien.

Mais en tout cas, tous les responsables de services ont les questions et les motions. Et puis c'est répertorié. Donc ce n'est pas, en tout cas, oublié.

Monsieur RITTER, vous avez, en effet, relevé ce terme utilisé lors des résultats du deuxième tour. Résultat, comme vous avez pu le constater, qui m'a fortement surpris. Oui, j'ai eu ces propos. Je comprends que ça vous heurte. Et j'espère que Monsieur PASQUIER n'a pas été trop heurté.

Mais voilà pour... en me projetant dans cette nouvelle composition, je me suis dit que les choses allaient drôlement se compliquer aussi entre le Conseil municipal à majorité de gauche et un Conseil administratif à majorité de droite. Je me suis dit... voilà la guerre est-ce qu'elle a commencé ? Est-ce que ça va être tendu ? Est-ce que les projets vont être refusés ?

Mais voilà, je pense que finalement, les choses vont certainement bien se dérouler. Et on va essayer de travailler en bonne intelligence.

Et je souhaitais aussi finir en remerciant Monsieur RENEVEY. Durant ces mois de travail et de collaboration que nous avons eus en sa compagnie, je dois vous dire que c'est quelqu'un qui a beaucoup d'humour. Et on a vraiment passé des moments joyeux. Donc comme on dit, on a travaillé en s'amusant. Et c'était très agréable. Et je le remercie pour ça. Merci.

Le Président (S) : Merci, Madame YUNUS EBENER. Nous n'avons pas tout à fait terminé. Si l'assemblée présente ici, le public donc, a encore des questions à poser au Conseil administratif, c'est le moment de le faire. (Question du public). S'il n'y a pas d'autres interventions du public, je vous propose de clore cette séance du Conseil municipal. Je vous remercie pour votre participation. Et je vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 22 heures 30.

Réponse du Conseil administratif à la question écrite 130 du 10 octobre 2023 de Madame Zora MASE et Messieurs Mauro PALMAN et Pierre-Yves TOGNAN "Circulation des camions au chemin du Pont-du-Centenaire"

« **QUESTION** »

Concerne : *Circulation des camions au chemin du Pont-du-Centenaire*

Mesdames du Conseil administratif,

Par arrêté du 18 mars 2011 du Département de l'intérieur et de la mobilité (annexe), la circulation de camions (sauf riverains) est interdite (dans les deux sens) sur le tronçon du ch. du Pont-du-Centenaire depuis la route du Grand-Lancy jusqu'à la route de Base.

Or, des camions empruntent régulièrement et trop souvent ce tronçon (même plusieurs à la queue leu leu) avec le danger que cela représente pour la sécurité de tous les usagers du chemin, vu qu'il n'y a pas de place pour qu'un camion croise une voiture p.ex.

La portion onésienne du chemin se trouve (sauf erreur de notre part) sur terrain appartenant à la Commune. Mais comme le chemin fait partie du réseau des chemins

secondaires, c'est le Canton qui décide à son sujet. L'avis de la commune n'est pas contraignant.

Dans ce contexte complexe le Groupe UDC aimerait savoir s'il vous plaît :

- *Comment la Commune a l'intention de faire respecter cette interdiction aux camions de rouler sur le chemin, vu qu'ils ne se conforment pas à la signalisation ?*
- *L'installation de caméras de surveillance sur le chemin est-elle envisageable par la Commune ?*
- *Avec le projet de construction des Cherpines, va-t-on considérer les nombreux camions du chantier (qui durera des années) comme des riverains ayant le droit de circuler sur le chemin, vu que le chemin est considéré par le Canton comme une voie reliant les Cherpines au nord (selon ce qui s'est dit aux séances d'information publiques en présence des Autorités cantonales) ?*

D'autres informations de la part du Conseil administratif à ce sujet seront les bienvenues.

Nous remercions le Conseil administratif.

Avec nos respectueuses salutations.

Zora MASE

Pierre-Yves TOGNAN

Mauro PALMAN

Onex, le 25 septembre 2023

ZM/dm

RÉPONSE

La question écrite a donné lieu à une nouvelle série de contrôles des agent-es de police municipale dans le secteur. Ceux-ci n'ont pas relevé une situation différente de ce qui prévalait précédemment. Les relevés figurant dans la main-courante de la police municipale, comme les comptages de véhicules, ne permettent pas de corroborer les observations des initiantes et des initiants.

Il convient cependant de préciser que les véhicules utilitaires de moins de 3.5 tonnes ont l'autorisation de circuler sur le tronçon routier en question.

Il n'y a pas eu de verbalisation de véhicules sur la période observée. Les contrôles seront poursuivis de façon régulière.

S'agissant de la possibilité d'installer un système de surveillance par caméra, le Conseil administratif rappelle que l'installation de caméras doit répondre à des besoins sécuritaires accrus (protection de biens et de personnes) soumises à conditions. En l'absence d'accidentologie et de relevés démontrant un usage accru et inadéquat du tronçon, le Conseil administratif ne dispose pas d'une justification suffisante à l'installation d'un tel dispositif.

Enfin, les directives cantonales sur la circulation autour des Cherpines excluent le renforcement de l'axe du chemin du Pont-du-Centenaire pour ce nouveau quartier. Selon

23110

les autorités cantonales, la charge de trafic sur ce tronçon onésien est déjà limitée par son gabarit et ses débouchés.

Outre l'interdiction de circuler pour les poids lourds préexistante, il convient de relever que les conductrices et conducteurs des quelques véhicules de plus de 3.5 tonnes contrôlés sur ledit chemin s'y sont trouvés à la suite d'un problème de guidage GPS. Les difficultés rencontrées à cette occasion constituent une leçon de conduite qu'ils ou elles ne sont pas prêts de reprendre, indépendamment du prix de la contravention infligée.

Le Conseil administratif

Onex, le 23 novembre 2023»

Le Secrétaire :

Cédric AMBORD

Le Président :

Romain GAUTHIER